

Economie+ Gabon

& BUSINESS FINANCES

Un nouvel
avenir pour
l'Okoumé Palace

Lire p. 6

LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION - LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION - LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION

L'ESSENTIEL

LASER

Un beau « BB » pour le Gabon

Alors que les agences de notation donnent de sueurs froides aux grands pays industrialisés en revoyant leurs notes à la baisse, l'une d'entre elles, Fitch Ratings, vient de revaloriser celle du Gabon. Une démarche qui salue les progrès accomplis en matière de gouvernance publique, de climat des affaires et de réduction de la dette publique.

Lire p. 5

RENCONTRE

Serge Soho, l'homme aux deux casquettes



Il n'est pas toujours facile d'assurer la gestion et le management de deux entreprises dans le contexte gabonais. C'est pourtant la prouesse que réalise

Serge Soho, qui conjugue l'impression numérique et la signalétique avec les prestations dans le domaine du BTP. Portrait d'un entrepreneur heureux.

Lire p. 10

EMPLOI / FORMATION

Les masters de l'Afram



L'Académie franco-américaine de management enrichit son cycle de master grâce à deux nouveaux masters professionnels, en Management de l'exploitation minière (MEX) et en Management des systèmes environnementaux (MSE). Décryptage de cette offre de formation.

Lire p. 22

PÉTROLE ET MINES



Vers une nouvelle raffinerie à Port-Gentil

Un accord de principe vient d'être signé entre l'Etat gabonais et le conglomérat sud-coréen SK Energy en vue de la création d'une raffinerie d'ici deux ans dans la zone franche de l'île Mandji. Un projet qui donnerait un nouveau coup d'accélérateur à la valorisation locale des produits pétroliers.

Lire p. 24

1 000 FCFA

Dossier

Spécial développement durable

Depuis son apparition dans le rapport Brundtland de 1987, la notion de développement durable a imprégné les consciences et impacté les politiques publiques et privées. Pour autant, il reste beaucoup à accomplir pour que ses trois piliers soient mieux traduits dans les faits. Enquête sur les pas d'un avenir durable.

Lire p. 12

Dégustez
une bière
de caractère

PELFORTH
AMBREE

IL Y A DES BIÈRES ET IL Y A PELFORTH AMBRÉE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Plus vous lui parlez,
moins vous consommez.



TOTAL
eco SERVICES

Tous les gestes et conseils
pour moins consommer



Gestes



Conseils



Produits

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !



Vous ne viendrez plus chez nous par hasard **TOTAL**

EDITO

Vous avez dit développement durable ? Force est de constater que ce concept a fait son chemin dans les consciences collectives au point de s'imposer aujourd'hui, à l'échelle de la planète, comme une nécessité incontournable. Trop souvent cantonnée à son aspect environnemental – il convient de rappeler que cette dimension de préservation de l'environnement ne constitue que l'un des trois piliers du développement durable, aux côtés du progrès économique et de la justice sociale –, cette nouvelle approche de l'intérêt général relève de l'urgence. L'accélération prodigieuse de l'information, des modes de production, la mondialisation des échanges commerciaux, nous ont progressivement ancrés une logique de court terme. Là où le temps de la réflexion et de la mise en perspective étaient symbole de sagesse, le modèle qui prévaut actuellement est celui de l'immédiateté. Parmi ses vertus, le concept de développement durable nous incline donc à interroger l'avenir, le nôtre, celui de nos enfants et de la planète sur laquelle nous vivons. Il rappelle également que l'impératif de justice sociale qu'il promeut relève d'un bon sens élémentaire : le progrès économique ne s'opère que par l'implication des siens, ce qui nécessite un environnement sociétal où le droit et le respect d'autrui garantissent, *a minima*, la place de chacun. Cette prise en compte de l'importance de l'individu dans le processus de développement suppose donc d'accepter de remettre en question certains modes de gouvernance, pour les Etats comme pour les sociétés.

Quant à la préservation de l'environnement, le Gabon est bien placé pour apprécier sa formidable valeur patrimoniale et l'importance d'assurer sa pérennité. Et dans ce vaste chantier qui convoque toutes les intelligences, nul doute qu'il a un rôle éminent à jouer : celui de pionnier.

A bientôt pour un prochain numéro.

JOHANN FREIXAS

Sommaire



Laser

Clermont-Ferrand/Oyem, retour sur sept ans de coopération décentralisée p. 4
Fitch donne un beau « BB » au Gabon p. 5
Un nouvel avenir pour l'Okoumé Palace p. 6
Olam se lance dans le caoutchouc p. 9

Rencontre

Serge Soho, l'homme aux deux casquettes p. 10

Dossier

Les enjeux du développement durable p. 12
Réduire l'écart entre le discours et l'action p. 14
Des atouts considérables pour le Gabon p. 16
Rendez-vous avec le Courrier du consomm'acteur p. 17
Populations riveraines des grands projets, parents pauvres du développement durable ? p. 20
La Banque mondiale contre l'exploitation illégale des forêts p. 21

Emploi/formation

Afram : deux nouveaux masters innovants p. 22

Pétroles et mines

Vers une nouvelle raffinerie à Port-Gentil p. 24

Conso

Le nouvel iPad, simple mise à jour technique ? p. 26

Retrouvez-nous sur
www.economie-gabon.com



RÉDACTION

Rédacteur en chef : Johann Freixas
+241 07 97 02 55 - jfreixas@economie-gabon.com
assisté de Stevie Mounombou

Assistante administrative et commerciale :
Rebecca Ntsame +241 07 97 02 55
rntsame@economie-gabon.com

Secrétaire général de la rédaction :
Didier Bras

Directeur artistique : Jean-Noël Dubois

Maquette : Charles Sibert

Webmaster : Prune Pont-Benoit

Ont participé à ce numéro :

Joss Liverge, Alexandre Mano Mbofi, Stevie Mounombou, Laurent Ndaywel Mbosele, François Ndjimbi, Madeleine Ngoya Ono Mbaye, Albert Yamolota.

INFORMATIONS LÉGALES

MOBILITY MEDIA AFRICA : Sarl au capital de 20.000.000 FCFA - RCM N°2010B09428 - Numéro statistique : 071619 R -
Siège social : immeuble BIOP, BP 4562 Libreville Gabon - Editeur de : ECONOMIE GABON + - Bénéficiaire de la déclaration de
constitution d'un organe de presse : N°0165/MCPEN/SG/DCOM du 3 Juin 2010 - Site Internet : www.economie-gabon.com
Impression : MULTIPRESS, Gabon - Tirage : 10 000 exemplaires.

GESTION ET ADMINISTRATION

Directeur de la publication :
Stevie Mounombou

Responsable commerciale :
Aro RANDRIANARIVO

Responsable distribution :
Arnaud NZIENGUI

Co-gérants :

Jean-Pierre Pont - jeanpierrepoint@gmail.com

Philippe Chandezon - pchandezon@yahoo.fr

Régie internationale :

MOBILITY MEDIA AGENCY : +33 6 83 14 43 08



CLERMONT-FERRAND/OYEM

Retour sur sept ans de coopération décentralisée

Une table ronde sur la coopération décentralisée entre la France et le Gabon s'est tenue le 5 mars dernier à Libreville. L'occasion, pour les participants, de se pencher sur ce modèle de partenariat instauré entre la ville de Clermont-Ferrand et celle d'Oyem.

A lors que la coopération décentralisée ne représente que 5% de l'aide internationale, l'ambassade de France au Gabon, en collaboration avec l'ONG Agir pour le développement, a organisé le 5 mars dernier une table ronde visant à revisiter les sept ans de partenariat entre la ville française de Clermont-Ferrand et celle d'Oyem. Chaque année, le ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE) lance un appel à projet à destination des collectivités locales françaises pour venir en soutien aux actions de coopération décentralisée dans le cadre du programme « Solidarité pour les pays en développement ». L'objectif étant centré sur la mobilisation des savoir-faire des collectivités territoriales et des acteurs de terrain en matière de développement local, en leur proposant un partenariat qui puisse donner plus de cohérence et d'efficacité à leurs actions.

La venue à Libreville d'une nouvelle délégation composée d'élus et d'experts clermontois était donc l'occasion d'une rencontre de partage et d'échange avec les institutions et acteurs gabonais concernés par le développement territorial en présence des partenaires tant bilatéraux que multilatéraux. C'est le cas notamment du ministère gabonais des Affaires étrangères, de l'Association des communes du Gabon, de l'Agence française de développement (AFD) et de la Commission de l'Union européenne (UE).

Un partenariat qui valorise le transfert de connaissances

Mode de coopération comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités, équivalentes ou non, d'autres pays,



la coopération décentralisée apparaît aujourd'hui comme un des outils incontournables pour nombre de pays du Sud aspirant à se développer localement. Cette rencontre a ainsi permis aux différents intervenants de mettre en lumière



Jean-François Desmazières, ambassadeur de France au Gabon, et Rose Allogo Mengara, mairesse d'Oyem, saluent les personnalités présentes.

les principes d'une bonne coopération décentralisée. Président de l'ONG Agir pour le développement, Acardius Allogo a situé le contexte de création et l'objectif de son organisation par « l'aide à la mise en place des coopérations décentralisées à travers les collectivités locales dans les pays du Sud ». En effet, l'organisation a été « l'élément déclencheur » du partenariat entre Clermont-Ferrand et Oyem. « Notre objectif est de participer à l'essor des pays en voie de développement, notamment en équipant des écoles en matériel et fournitures scolaires, en convoyant des équipements sanitaires dans différents dispensaires situés dans les zones plus isolées, par exemple. Toutes ces actions sont menées en étroite collaboration avec les populations locales qui les inspirent et collaborent à leur réalisation. Dans la coopération internationale, le transfert

de compétences est une donnée fondamentale et enrichissante. Par ailleurs, notre travail est basé sur une chaîne de l'amitié et de la solidarité, entretenue par des échanges réguliers entre les collectivités, avec des référents de projets ici et là-bas », a expliqué Acardius Allogo.

Un programme d'actions multisectorielles

Adjointe au maire de Clermont-Ferrand, chargée des Affaires scolaires, Jacqueline Chapon a fait remarquer lors de sa présentation que « sous ses multiples facettes, la pauvreté dans le monde est un défi de notre siècle. Elle ne peut et ne doit pas être acceptée comme une fatalité. La combattre doit être une impérieuse obligation des Etats, mais aussi des collectivités et de la société civile dans son ensemble. Ce sont ces convictions qui nous ont tout naturellement conduits à Oyem où, après une première visite, nous avons acquis la certitude que nous devions impérativement nous engager dans la coopération avec elle, pour conduire ensemble, Oyemois et Clermontois, des actions évaluées, concertées, et durable au bénéfice exclusif de la population en grande précarité ».

En effet, c'est dans ce contexte que la ville française a signé en avril 2006 un protocole d'accord avec celle d'Oyem, reconduit en 2009. Elle a bénéficié de cofinancements français en 2008 et en 2011 pour mener à bien le programme conjoint d'actions multisectorielles (accès à l'eau potable, hygiène, éducation, informatisation, électrification, social...). De même, dans le cadre de cette coopération, des ingénieurs sont venus étudier les sols agricoles et participé ainsi à l'optimisation du rendement des plantations, notamment dans le canton Bissock. Sur les 37 quartiers que compte la ville d'Oyem, certains étaient dépourvus en eau potable. Aussi les puits ont-ils été remplacés par des bornes fontaines publiques.

Une exigence de réciprocité

Cette année, cette coopération décentralisée mettra un accent particulier sur plusieurs projets porteurs à Oyem. Notamment la construction d'une école communale d'une capacité de 190 places, l'appui à la création d'une cantine scolaire, la collecte d'ordures ménagères ainsi que l'appui à la structuration du service social d'Oyem. Toutefois, Françoise Nouhen, adjointe au maire en charge de la Solidarité, de la Famille et de la Petite Enfance notamment, a précisé qu'« il n'y a coopération décentralisée que lorsqu'il y a échange d'expérience et de savoir-faire, sur un mode de réciprocité ».

A ce sujet, la partie clermontoise a quelque peu indexé la faiblesse des moyens des collectivités locales gabonaises, pays pourtant perçu à l'étranger comme un « pays riche ». Une remarque motivée par le manque d'entretien criard du matériel roulant, essentiellement, offert à la mairie d'Oyem. Cette situation serait inhérente « aux blocages de l'adoption de la loi sur la décentralisation », s'est défendue la partie gabonaise, par le biais du ministère gabonais de l'Intérieur, qui a assuré que « l'on s'achemine vers une issue prometteuse qui permettra aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle, aussi bien dans le cadre de la coopération décentralisée, avec le cas d'Oyem, que dans les missions qui leur sont dévolues ». A l'issue de ce débat, les élus clermontois ont laissé entendre que le protocole de partenariat avec Oyem serait reconduit cette année à l'occasion des Journées de l'Afrique, qui ont été organisées du 30 mars au 6 avril.

STEVIE MOUNOUBOU

GESTION PUBLIQUE

Fitch donne un beau « BB » au Gabon

Le travail des agences de notation vise à évaluer la capacité des émetteurs (Etats, organismes publics, entreprises) à honorer leurs engagements financiers. Par conséquent, leurs sentences sont toujours observées attentivement. L'une d'entre elles, Fitch Ratings, vient de saluer les efforts du Gabon en matière de gouvernance publique, de climat des affaires, de performance financière et de réduction de la dette publique.

L'agence de notation financière internationale Fitch Ratings Ltd a récompensé le Gabon dans ses efforts visant à diversifier l'économie hors pétrole, améliorer la gouvernance publique, le climat des affaires, la performance financière et réduire la dette publique. En effet la note du pays a été revue à la hausse, passant de « BB- » à « BB ». « Cette nouvelle note pourrait même être de nouveau revue à la hausse à « BB+ » dans un bref délai étant donné les réformes entreprises par le président gabonais pour diversifier l'économie hors pétrole, pour améliorer la gouvernance publique et le climat des affaires », a estimé l'agence. Deux facteurs profitent à l'économie gabonaise. Il y a d'une part la montée en flèche des prix du pétrole dont l'augmentation (39,4% en 2011) a largement compensé la stagnation de la production et, d'autre part, les importants investissements réalisés dans le secteur public. Le PIB par habitant, qui était de 10 500 dollars en 2011, est bien supérieur à celui enregistré par des pays équivalents également notés « BB ». Etant donné les prix élevés du pétrole et les dépenses d'investissement, la croissance réelle du PIB, estimée à 6,7% en 2011, devrait rester à un niveau comparable en 2012.

La manne pétrolière, toujours déterminante pour les recettes de l'Etat gabonais

Cependant, l'incertitude demeure concernant l'avenir de la production de pétrole. En l'absence d'une découverte majeure, elle devrait probablement baisser au cours des deux ou trois prochaines années. Les revenus pétroliers ont représenté 59,8% des recettes fiscales de l'Etat et 87,3% des exportations en 2011. C'est heureux car les excédents fiscaux avaient touché le fond en 2010, à 1,8% du PIB, en raison d'importantes augmentations des dépenses en immobilisations, avant de revenir à 3,4% du PIB en 2011 grâce à des recettes pétrolières plus élevées. Plus rapide que prévue, la montée des prix

du pétrole en 2012 va faire augmenter ces excédents fiscaux, qui devraient avoisiner 6% du PIB. En outre, les excédents fiscaux et ceux de la balance commerciale ont permis au pays de réduire sa dette tout en augmentant les investissements en infrastructures. Par ailleurs, la dette publique et externe a tendance à baisser rapidement. À 20,4% du PIB, la dette publique générale est bien inférieure à celles de pays de même calibre et elle devrait diminuer encore dans les années qui viennent. La dette externe ne représentait que 25% des recettes externes actuelles en 2011 et en 2012, le Gabon devrait

devenir créancier externe net. Les actifs internationaux ont chuté en 2011 en raison d'importantes fuites de capitaux non identifiées, tandis que la croissance a repris en cours d'année.

La nécessité impérieuse d'anticiper l'avenir

Depuis son arrivée au pouvoir en octobre 2009, le président Ali Bongo a impulsé une série de réformes amorcées en 2010. L'objectif de la nouvelle stratégie économique est de réduire la dépendance au pétrole et de préparer le pays à l'après-pétrole. Actuellement, le

le professionnel de la location courte et longue durée, accompagne vos déplacements où que vous soyez.

gespare

Nous construisons l'avenir

LIBREVILLE - ZI Oloumi - BP 31 - Tel : 07 08 28 05 - 07 14 01 58 - Fax : (33) 1 73 76 94 96
PORT GENTIL - BP 541 - Tel : (241) 55 02 40 - email : gespare@groupesogafric.com - www.gespare.com



Les investissements réalisés aujourd'hui déterminent l'avenir énergétique du monde.

La demande d'énergie en Afrique devrait être de 115 pour cent plus élevée en 2040 qu'en 2010. C'est pourquoi il est essentiel que nous continuions à investir dans le développement de nouvelles ressources énergétiques qui peuvent aider à répondre à la demande en Afrique et ailleurs dans le monde.

En Afrique, nous avons investi près de 25 milliards d'USD au cours des cinq dernières années pour explorer et développer de nouveaux projets énergétiques. Ces investissements créent des emplois et stimulent la croissance économique. Nous formons également les travailleurs locaux et contribuons à construire des écoles et hôpitaux.

Qu'il s'agisse de prospection ou de production de nouvelles sources d'énergie, d'approvisionnement de nouveaux produits pétroliers ou d'investissement dans les collectivités, ExxonMobil fait plus qu'exploiter du pétrole et du gaz. Nous contribuons au développement futur de l'Afrique.

En savoir plus sur notre travail sur exxonmobil.com

ExxonMobil

Nous relevons les grands défis de l'énergie.™

AGRO-INDUSTRIE

Olam se lance dans le caoutchouc

Introduit dans l'agroalimentaire gabonais avec son ambitieux projet de culture du palmier à huile, Olam a décidé de s'impliquer encore davantage dans ce secteur. Le groupe singapourien et le gouvernement gabonais viennent de signer un partenariat de 91,5 milliards de francs CFA pour le développement d'une plantation d'hévéa et d'une usine de transformation. La joint-venture, dans laquelle le gouvernement gabonais aura une prise d'intérêts de 20%, permettra la création d'une plantation de 28 000 hectares à Bitam, dans le Woleu-Ntem, au nord du pays. La phase de plantation, qui commencera en 2013, devrait s'achever en 2019, la première récolte étant prévue pour 2020 avec, à terme, une capacité de production de 62 000 tonnes par an. Conformément à la politique de diversification et d'industrialisation de l'économie nationale prônée par Ali Bongo, la multinationale va également construire une usine de transformation d'une capacité de traitement de 225 tonnes par jour. La production de caoutchouc naturel transformé sera destinée à l'exportation, dans le contexte d'une demande mondiale en hausse de 3,5% par an.

Des investisseurs séduits par l'attractivité du Gabon

« L'un des éléments clés de notre stratégie à long terme est d'investir sur des cultures porteuses dans des pays qui possèdent un environnement compétitif dans ce secteur. Nous estimons que le Gabon est un des pays les plus compétitifs pour investir dans les plantations en caoutchouc du fait de la disponibilité des terres, de la qualité du sol, des conditions agroclimatiques et grâce au soutien sur le long terme et aux avantages fiscaux offerts par le gouvernement gabonais pour des projets de cette envergure », a déclaré Gagan Gupta, directeur général d'Olam Gabon. Selon certains observateurs, « ce nouveau partenariat conclu avec Olam, après celui des zones économiques spéciales de Nkok et de l'île Mandji et celui du développement de 100 000 hectares de culture d'huile de palme, est un nouveau signe de l'attractivité du Gabon pour les investisseurs étrangers ». Pour Magloire Ngambia, le ministre gabonais de la Promotion des investissements, ce nouveau projet s'inscrit en droite ligne des partenariats recherchés par le gouvernement gabonais et en cohérence avec la stratégie de développement du Gabon émergent.

Une implication en termes de responsabilité sociale des entreprises

« Le développement de ces 28 000 hectares de plantation de caoutchouc en partenariat avec Olam correspond à notre volonté de diversifier notre économie sur la base d'une réelle valeur ajoutée pour le Gabon. Cette valeur ajoutée est présente à la fois dans la construction d'une usine de transformation qui répond à notre ambition d'industrialiser notre économie, mais également au niveau des impacts socio-économiques de ce projet. A terme, plus



Dans le cadre de la diversification et de l'industrialisation de l'économie gabonaise, Olam et le gouvernement gabonais viennent de signer un joint-venture de 91,5 milliards de francs CFA pour le développement d'une plantation de caoutchouc et d'une usine de transformation. Prévu sur la période 2013-2020, ce projet d'envergure créera 6000 emplois directs et 5000 indirects. Décryptage.

de 6 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects seront créés, avec en soutien un réel programme de formation assuré par Olam, autant pour des postes qualifiés que pour la main-d'œuvre nécessaire au niveau des plantations et de l'usine. Il s'agit donc pour nous d'un projet structurant qui s'inscrit en droite ligne avec notre



plan stratégique pour faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025, et pour le développement des zones rurales », a soutenu Magloire Ngambia. Le ministre gabonais a également précisé que ce projet d'envergure inclut « la construction de 3 366 logements, d'écoles et d'un centre de santé. La constitution de ce nouveau bassin d'emplois dans le nord du pays répondra ainsi aux meilleurs standards internationaux en termes de politique RSE (Responsabilité sociale des entreprises) ».

Des retombées sur l'emploi local

Par ailleurs, dans la lignée de sa culture de palmiers à huile dans la zone de Kango, à 60 kilomètres au sud-est de Libreville, Olam a conduit une procédure Clip (Consentement libre informé préalable) qui consiste à informer la population riveraine et à veiller à ce que les emplois créés bénéficient directement à la population des environs. De même, la dimension environnementale a été prise en compte avec une étude d'utilisation des terres réalisée en amont et un bilan carbone, selon les nouvelles directives du Plan climat national. Soulignons que ce projet agro-industriel n'est pas le premier du groupe au Gabon. En effet, en 2010, Olam a signé avec le gouvernement gabonais un contrat pour la construction d'une usine de production d'engrais dans la zone économique spéciale de Mandji. Plus précisément, il s'agit d'une joint-venture entre le gouvernement gabonais (12%), Olam (63%) et Tata Chemicals (25%) dont le coût est estimé à 1,3 milliard de dollars. L'usine, dont la production d'urée démarrera en 2014, emploiera 3 000 personnes lors de la phase de construction et 300 pour son fonctionnement.

Un Gabon émergent qui mise sur le secteur primaire

Par ailleurs, dans le cadre du Plan stratégique du Gabon émergent, l'objectif du gouvernement est d'augmenter significativement la contribution de l'agriculture au PIB (actuellement de 5%) et d'assurer au Gabon son autonomie alimentaire en développant une agriculture, une pêche et une aquaculture modernes. C'est dans ce cadre qu'un programme agricole de sécurité alimentaire et de croissance a été lancé par le gouvernement. Les principales opportunités d'investissement concernent la production de biocarburant grâce au million d'hectares de savane humide adapté au développement de cette filière ; la production, d'ici 2012-2013, de 2 500 tonnes par an de café et de cacao ; la production d'huile de palme, avec l'objectif de produire à terme 1 million de tonnes d'huile de palme et de se positionner comme l'un des premiers exportateurs africains ; le développement de l'aquaculture et de la pêche. Des mesures d'autant plus nécessaires que la Gabon ne dépense pas moins de 250 milliards par an pour exporter ses denrées alimentaires.

Serge Soho, l'homme aux deux casquettes

La réussite dans le monde des affaires est un savant mélange d'audace et de perspicacité. L'itinéraire précoce de Serge Soho en témoigne. Après avoir fondé Microtel, entreprise spécialisée dans l'impression numérique et la signalétique, il a su diversifier ses activités en créant BTP Les 3 S, qui opère dans la signalisation routière et le pavage des voies et aires. Rencontre avec un homme et un entrepreneur heureux.

Vivre c'est choisir. Serge Soho est un jeune homme de 39 ans, promoteur de deux structures entrepreneuriales, Microtel et BTP Les 3 S. Après le succès de cette première, c'est donc vers une activité bien différente qu'il a su canaliser ses compétences. L'occasion de lui demander la raison de l'appellation de cette dernière : « Les 3 S de cette entreprise signifient tout simplement signalisation routière, signalétique et services. Ils sont précédés de l'abréviation BTP car nous intervenons également dans la pose des pavés, le curage des caniveaux, l'entretien des dépendances de rues et la réfection de constructions, de maisons ou d'appartements, en général pour des agences immobilières avec lesquelles nous avons un partenariat. Par exemple, nous avons réalisé le pavage de la terrasse du cinéma du cinéma Le Komo. Mais le domaine de prédilection de cette société est la signalisation routière, à travers la pose de panneaux afférents à cette activité. Nous avons ainsi posé tous les panneaux de signalisation actuellement visibles dans le centre-ville de Libreville, mais également assuré une sous-traitance pour des majors locales du BTP comme Socoba, Sogacer, etc. », explique le jeune entrepreneur.

Environnement professionnel et développement personnel

Plutôt mignon, comme on dit, avec ses dents blanches, sa peau de bébé et son élégance classique et sobre, un tantinet « bourgeois bohème », Serge Soho s'est résolu à vivre sur une corde raide, tendue entre le ciel de la prospérité et le sol rocaillieux de la faillite. En effet, il n'est pas toujours facile d'assurer la gestion et le management de deux entreprises dans le contexte gabonais, d'autant plus lorsqu'on part de rien. Son parcours est celui d'un jeune homme qui a choisi d'abandonner ses études à l'Institut national des sciences de gestion pour se consacrer à Microtel, l'entreprise qu'il a créée à la fin des années 80, dès sa première année d'études supérieures. Un choix qu'il ne regrette nullement : « Beaucoup plus que l'université, les affaires m'ont permis de mûrir très vite. J'y ai beaucoup appris et je suis persuadé qu'aucune discipline universitaire, aucun diplôme ne

m'aurait apporté l'expérience que j'ai accumulée durant toutes ces années dans l'arène entrepreneuriale. Je n'aurais jamais appris autant de la vie sans les difficultés que j'ai rencontrées dans le monde de l'entreprise. Si c'était à recommencer, je referais la même chose. »

La capacité de saisir les tendances porteuses

Comme beaucoup de jeunes entrepreneurs du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui se sont lancés à cette époque-là, Serge Soho a compris qu'il fallait être parmi les premiers pour raffer la mise dans ces nouveaux créneaux. C'était le moment où la téléphonie mobile arrivait au Gabon par l'entremise de l'Office des postes et télécommunications (OPT). Microtel, dont le nom semble avoir été inspiré par Microsoft, s'est d'abord spécialisé dans la vente

des téléphones portables. « C'était alors le système AMPS, qui avait précédé le GSM au Gabon. Il nécessitait des paramètres et un service après-vente très sollicité par les clients au regard de cette technologie nouvelle. Au début, Microtel n'était qu'une boutique qui vendait des téléphones portables que j'importais des Etats-Unis. »

La vague était porteuse. Il n'y avait alors guère de distributeurs de téléphones portables et le produit était prisé par une clientèle élitiste à fort pouvoir d'achat ou par des entreprises qui optaient pour les toutes premières flottes. Ce qui favorisait également un service après-vente très rentable. Puis lorsque le système GSM remplaça l'AMPS au Gabon en 1999, Microtel qui jouissait déjà d'une bonne réputation dans la téléphonie mobile profita de cette deuxième vague

: « L'arrivée du GSM a été une réelle opportunité car ma structure avait été retenue, par l'OPT, parmi les premières entreprises devant distribuer le GSM au Gabon. En tant que nouveau système, le



La signalisation routière dans le centre-ville de Libreville fait partie des prestations qui ont été assurées par BTP 3 S.

GSM était réglementé à ses débuts au Gabon. Il fallait des gens ayant reçu une petite formation pour en expliquer les fonctionnalités aux usagers. L'OPT ne pouvant assurer seul cette mission, un certain nombre d'entrepreneurs ont été sélectionnés pour recevoir cette formation dans les domaines pratiques de l'utilisation du portable avant son lancement général dans le pays. Au titre des structures qui avaient été retenues on peut citer Lifitel, Sogec, Sacom, des grands groupes... Digoicom et Microtel étaient les seules PME. »

De la téléphonie à la reprographie

Pour Serge Soho, la tentation de la diversification apparaît durant cette période AMPS. L'entreprise est alors située au bout de la rue Schoelcher, en plein centre-ville et, ainsi que l'explique son promoteur qui avait alors capté un besoin : « J'ai surfé sur la quasi-absence d'une structure de reprographie au centre-ville. J'ai acheté un premier photocopieur qui s'est avéré très rentable, au point qu'au terme d'une année, j'ai pu en acheter un autre, beaucoup plus puissant. »

A l'affût de nouveaux défis, Soho décide de quitter la distribution de GSM dont le marché, qui a très vite explosé, se retrouve sur les trottoirs. « Depuis l'acquisition de mon premier photocopieur, je m'intéressais à l'impression numérique, une autre technologie naissante dont j'avais compris le potentiel dans un pays où la plupart des imprimeries traditionnelles posaient, et posent encore des problèmes de qualité et de quantité. » Rapidement, Microtel grossit et la boutique du centre-ville va également se doter d'une téléboutique. En quelque temps, la société comprend une dizaine d'employés, avec trois commerciaux, des infographistes et un service accueil et facturation. L'entreprise reste alors ouverte de 8h à 22h sans interruption. « C'était le Japon ! Du moins nous nous en inspirions : on bossait, on bossait et on bossait... », se souvient M. Soho.

Microtel s'est aujourd'hui spécialisé dans la signalétique et l'impression numérique. Elle fournit aux particuliers, aux entreprises et à l'administration des panneaux, des affiches, des enseignes, des totems, des dossiers de présentation, des cartes de visites, etc. Mais ce marché a également explosé. Ce qui a sans doute poussé Soho à saisir l'air du temps et à porter sur les fonts baptismaux sa deuxième entreprise, BTP Les 3 S.

Les compétences en partage

La botte secrète de Serge Soho pour tenir la route et faire avancer les choses est de maîtriser les rouages du secteur dans lequel il met les pieds, ou plutôt les capitaux, mais aussi de savoir choisir ses collaborateurs : « Il faut savoir s'entourer. Créer de l'emploi, c'est partager, c'est échanger. Une entreprise est comme un moteur dans lequel chaque pièce est indispensable. C'est le principe de base du capitalisme : au départ j'investis dans un créneau que je crois porteur pour gagner de l'argent, mais je dois m'entourer des compétences apportées par les meilleurs éléments que je puisse trouver. Ma force devra se situer dans ma capacité à manager l'équipe que j'aurais rassemblée. »

Néanmoins, le patron de BTP Les 3 S ne pense pas qu'il doive tout déléguer et ne s'occupe que de superviser. Il monte sans cesse au front et consacre encore 60% de son temps libre au travail. Il sait que la détente contribue à la performance au travail, mais il n'hésite pas à sacrifier une balade à la plage le dimanche pour travailler. Ce qu'il justifie fort bien : « C'est justement durant le week-end, lorsque je suis censé être sorti du giron professionnel, que je concocte des stratégies ou que je rattrape ce que je n'ai pas pu faire dans la semaine en matière de management ou de gestion. » Mais ce n'est pas tout, Serge Soho ne saurait s'emmurmer dans ses bureaux et rester à l'attente du client. Il doit sans cesse rester en alerte, rechercher des opportunités dans ces segments du BTP où les appels d'offres ne sont pas légion. « Plus de 70% des marchés que mon entreprise a obtenus ont été déclenchés par des démarches personnelles », assure-t-il.

Un souci d'exigence personnelle

Devrait-on pour autant penser qu'il n'y a pas de vie privée pour un promoteur d'entreprise ? Du tout, le jeune homme trouve le temps de s'occuper de sa petite famille, notamment de ses trois enfants qu'il va assez souvent chercher à la sortie des classes et dont il doit suivre la scolarité. Et appliquant l'adage de l'esprit sain dans un corps sain, Serge Soho soigne son physique. Loin de privilégier le port du costume-caravate si prisé par les hommes d'affaires gabonais, il cultive une élégance plutôt sobre matinée d'une petite touche de fantaisie qui pourrait faire penser qu'il évolue dans le domaine des arts.

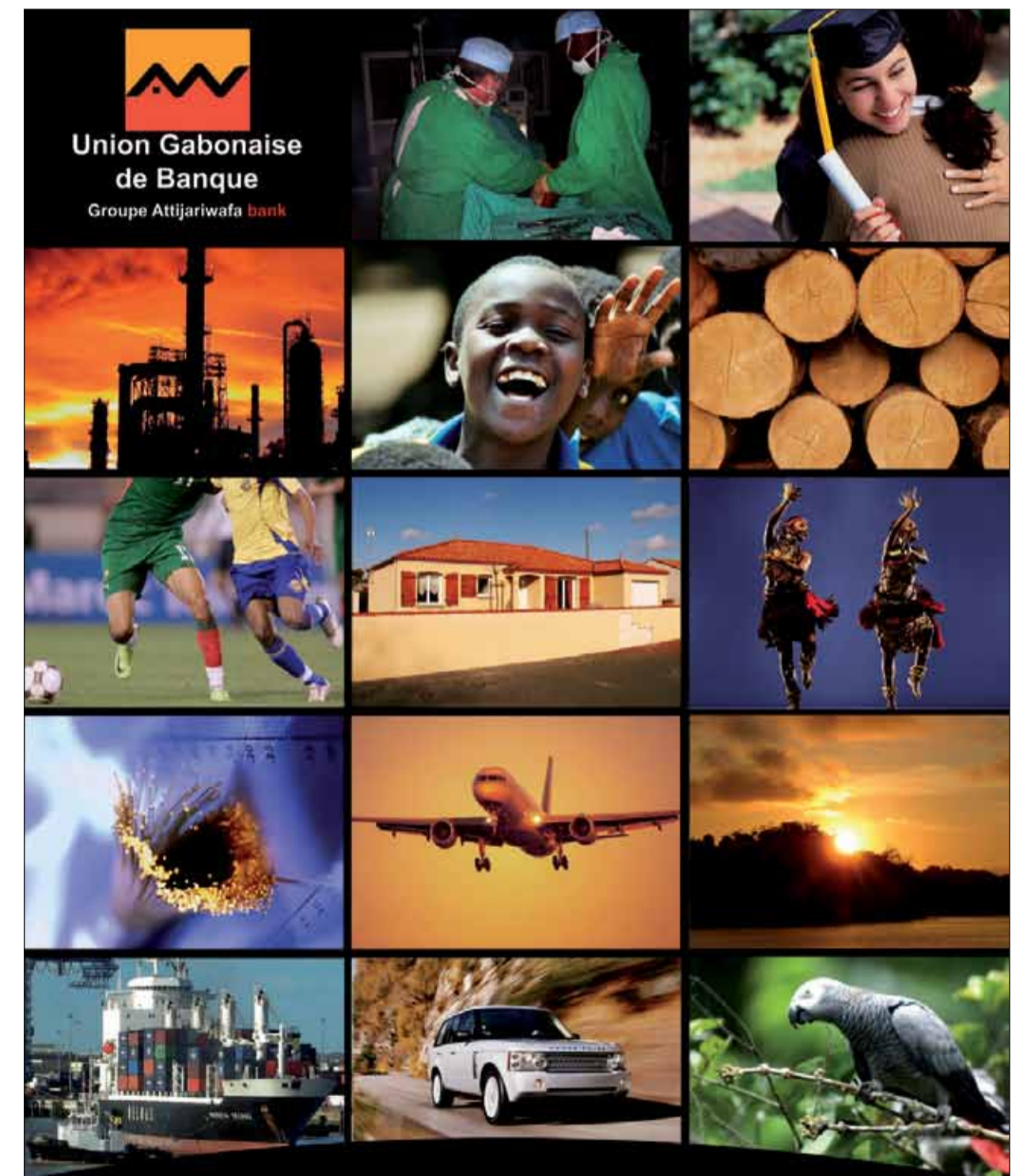
Et si notre homme à la tête pleine de projets, il n'est certes pas un rêveur comme le prouve son parcours, dont pourraient s'inspirer nombre jeunes Gabonais. Il aime se répéter cette phrase de Martin Luther King : « Sois le meilleur quoi que tu sois... Si tu ne peux être pin au sommet du

coteau, sois broussaille dans la vallée. Mais sois la meilleure petite broussaille au bord du ruisseau. » Serge Soho est persuadé qu'avec ce principe on peut aller loin.

FRANÇOIS NJIMBI



Le recours aux meilleures compétences et le sens du travail bien fait... La clé de la réussite selon Serge Soho.



La Confirmation
du
Changement



La notion de développement durable souligne la prééminence des aspects sociaux et environnementaux comme facteurs de développement au sein d'une économie aujourd'hui mondialisée. Sur le plan environnemental, les conditions de vie sur la planète nécessitent de reconsidérer les modes de gestion des ressources naturelles, et de nombreux courants sociaux et scientifiques alertent depuis plus d'un quart de siècle sur les conséquences dévastatrices qu'induirait le refus de cette prise en compte. Passage en revue des leviers qui permettent d'agir sur une application plus effective de ce concept.

Les propos de certains hommes célèbres de l'histoire de l'humanité résonnent encore dans nos oreilles et dans nos pensées avec une acuité émouvante. Gandhi, le célèbre philosophe et homme politique indien, disait : « *Le monde contient bien assez pour les besoins de chacun, mais pas assez pour la cupidité de tous.* » Bien avant, au XIX^e siècle, l'écrivain français François-René de Chateaubriand prédisait : « *Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent...* » Des discours dont l'acuité et la contemporanéité rappellent l'urgence, pour tout un chacun, de consentir des sacrifices propres à préserver notre planète et ceux qui y vivent. Ces prophétiques signaux d'alarme sont braqués directement sur le paysage socio-économique et politique à la fois complexe et multiracial : une globalisation économique dont les principes de base se retrouvent dans le *substratum* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, le fil conducteur de tous les instruments du système commercial multilatéral repose sur deux grands principes ⁽¹⁾ :

- un commerce sans discrimination, reposant sur deux supports idéologiques. D'une part, la clause de la nation la plus favorisée, que l'on appelle aussi le principe du traitement de la nation la plus favorisée, et, d'autre part, la clause du traitement national qui applique l'égalité de traitement pour les étrangers et les nationaux sur le marché à travers les services, les marques de commerce, les droits d'auteurs et les brevets.

- la libéralisation du commerce progressive et par voie de négociation. Ce principe constitue pour l'Organisation mondiale du commerce un moyen fiable et plus crédible dans le processus de libéralisation du commerce. Et cette réussite n'est possible que par la voie progressive des négociations dont l'objectif principal est la réduction des obstacles au commerce mondial. Dans cet univers commercial libéral, deux entités nominales historiques se sont imposées, devenant le moteur de toute une série de propositions et décisions à vocation planétaire : le Club de Rome et le rapport Brundtland.

Croissance ou décroissance ?

Le Club de Rome fut un organisme de réflexion prospective créé en 1968 par un certain nombre de grands patrons européens (notamment italiens, d'où son appellation). Il s'est fait connaître par un rapport commandé à Jay Forrester, un physicien américain du Massachusetts Institute of Technology (MIT), qui mit au point le premier modèle du monde incorporant des évolutions démographiques, économiques et environnementales (disponibilité des matières premières). Rendu en 1972, ce rapport concluait à l'impossibilité de maintenir une croissance forte et sans risque majeur de ruptures graves pour l'humanité. Quant au rapport Brundtland, élaboré en 1987 à la demande l'Organisation des nations unies, il allait consacrer un nouveau concept, celui du développement durable,

défini par la nécessité de « *répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.* »

Toutefois, cette notion de développement durable convoque deux tendances opposées. Certains pensent en effet que les scientifiques trouveront la solution à ce problème crucial pour l'avenir de l'humanité, quand d'autres sont convaincus que la seule issue serait de faire table rase du passé, en partant sur de nouvelles bases. Le développement durable, qui se situe dans cet entre-deux, réintroduit la discussion, la négociation et la réforme, afin de rendre durable le concept actuel de développement qui, pour l'heure, ne l'est pas encore. Les orientations de notre analyse ne nous permettent pas de développer cette question, entre ceux, partisans de la croissance, qui se situeraient dans le même courant que Jean-Marie Harribey et son ouvrage *Le Développement Durable a-t-il un avenir ?* ⁽²⁾, et d'autres, plus proches de Nicholas Georgescu-Roegen, Américain-Roumain considéré

Le moment est venu de passer de la phase d'idéologie à celle d'une mise en application sous forme de loi, ce qui nécessite des campagnes de sensibilisation.

Le concept de développement durable dans les sociétés commerciales

L'analyse succincte de ces deux expressions nominales nous amène à affirmer que l'idée de développement durable ne peut plus se concevoir en dehors du monde de l'entreprise. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), dans son rapport « Notre avenir à tous », avait prôné le principe de la durabilité du développement comme étant

« *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* ». En fait, le CMED, dans son rapport, introduisait l'idée de « *limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* » ⁽³⁾

La notion de développement durable a connu plusieurs étapes qui n'ont fait que renforcer ses assises conceptuelles dans tous les milieux avertis. Le moment est venu de passer de la phase d'idéologie à celle d'une mise en application sous forme de loi, ce qui nécessite impérativement des campagnes de sensibilisation et de communication de masse.

n'est donc plus au débat sur le bien-fondé de ces principes, mais bien sur leur mise en œuvre, non seulement au Gabon, mais aussi dans tous les pays de la sous-région du massif forestier du bassin du Congo. En d'autres termes, il s'agit de réfléchir à comment analyser et appliquer dans le milieu socio-économique la « nature du dommage » environnemental, qui ne revêt pas un caractère « personnel », ce dernier étant un principe traditionnel du droit civil. Que faire si, du fait de la responsabilité d'une entreprise minière, la pollution d'une rivière entraînait la disparition d'une espèce rare, portant donc atteinte à la biodiversité ? Dans ce cas, sur quel fondement y aurait-il obligation de réparation ? Qui pourrait saisir la justice et quelles seraient

les réparations adéquates ? Actuellement, aucun des régimes généraux du droit ne répond correctement à ces questions sur la responsabilité environnementale. Les juridictions doivent chercher à mettre en place harmonieusement des solutions diverses sans contradiction ni incohérence. Il existe encore quelques contradictions et incohérences dans les solutions actuellement en vue, qui donneraient l'impression d'être en face d'une confusion évidente entre le préjudice écologique et le préjudice moral.

De la responsabilité des Etats

Le nouveau paysage économique qui se profile à l'horizon gabonais mettra en place une société commerciale qui veille



Ali Bongo est intervenu dans le cadre de la conférence sur la déforestation et le climat d'Oslo (Norvège) en 2010, qui portait notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

l'illustration la plus simple de ce nouveau phénomène social est facile à percevoir. Par exemple, certaines atteintes à l'environnement ne sont pas réparées dans bon nombre de pays, y compris en Europe, faute de règles juridiques adaptées. Un grand chantier est ouvert pour le Communicateur comme pour le Législateur, si l'on pense par exemple à la modification de certaines règles de droit civil. *L'absence de réparation viendrait en grande partie des lacunes du droit auxquelles il faudrait commencer à penser.* Dans ce sens, le Gabon vient de se doter d'un ministère du Développement durable qui s'inscrit dans la ligne de mire des objectifs de l'émergence sociale prônée par les plus hautes autorités républicaines...

Le rôle clé du pouvoir judiciaire

Dans un passé récent, le paysage judiciaire gabonais a pu vivre cette nouvelle expérience lors d'une procédure de saisine du juge à titre préventif, et même défensif, par certains organes publics dans des cas de menace imminente de dommages. C'est le cas par exemple de l'Agence nationale des parcs nationaux. Tout concourt aujourd'hui à un renforcement du pouvoir judiciaire en lui donnant la force-loi de faire cesser la cause du dommage, en général. A côté des principes de « prévention » et de « précaution » prônés par le droit international du développement durable, le pouvoir législatif peut par exemple consacrer un « principe général de vigilance » fondé sur une Charte nationale de l'environnement à mettre en place. L'heure

Le cabinet Stipe

Basé à Paris et à Nantes depuis 1989, le cabinet Stipe* aide les TPE, PME, grands groupes et collectivités locales à atteindre leurs objectifs en matière de responsabilité sociétale, d'environnement, de qualité, de sécurité et de développement durable. L'environnement, la sécurité et la qualité se trouvent au cœur d'enjeux réglementaires, techniques et économiques. Les marchés évoluent et s'appuient de plus en plus sur des modes de reconnaissance comme l'ISO 9001 : 2000 pour la qualité ; l'ISO 14001 : 2004 pour l'environnement ; l'OHSAS et l'ISO-OSH pour la sécurité ; l'ISO 14062 pour l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie ; le référentiel HQE (haute qualité environnementale) pour la construction, ou encore le guide SD 21 000 et le référentiel 1000 NR pour le développement durable. Depuis plus de dix ans, Stipe a accompagné plus de 50 entreprises pour obtenir une reconnaissance de systèmes de management, en s'adaptant à toute taille d'entreprises, et collectivités et secteur d'activités. Une équipe de consultants apporte la garantie du suivi de chaque projet et un réseau d'experts spécialistes de nombreux domaines d'études et de réalisations techniques permet d'apporter des réponses à tout sujet qui lui est confié. Le cabinet Stipe a été co-fondé par Pierre Jaudon, docteur en chimie et environnement, titulaire d'un DESS urbanisme et aménagement, ingénieur expert en formation en environnement par l'ICPF (Institut de certification des professionnels de la formation), chargé de cours environnement à la CCI de Paris, membre de l'Association des ingénieurs et techniciens de l'environnement (Afite), membre de la Commission de normalisation Afnor « Qualité environnementale des produits de construction et des bâtiments ». Il a exercé plusieurs responsabilités en entreprises et syndicats professionnels, et est également auditeur ICAE de systèmes de management en environnement (SME).

* www.stipe.fr

Portrait de Laurent Ndaywel Mbosele

Juriste diplômé en sciences politiques de l'Université de Fès au Maroc, cet enseignant-chercheur est aussi détenteur d'un DESS en économie et gestion durable de forêts de l'Institut national des sciences de gestion de Libreville. Il est attaché de recherche au Groupe d'études politiques et de défense (Grepod) de l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH), au Centre national de la recherche scientifique et technologique (Cenarest*) du Gabon, où il occupe aussi les fonctions de conseiller juridique du commissaire général. Actuellement consultant-expert en droit de développement durable pour le compte du cabinet Stipe (voir encadré ci-dessous) – dirigé par le docteur Pierre Jaudon, expert judiciaire près la Cour d'appel de Versailles –, au Gabon. Laurent Ndaywel est en outre doctorant en droit international du développement durable.

* www.cenarestgabon.com

à la protection non seulement des ressources naturelles (comme matière première d'exploitation), mais aussi des ressources humaines, dans un environnement sain et viable. Une panoplie de textes de loi viendrait renforcer ce nouveau paysage pour permettre d'éviter des erreurs dans la nature des mesures de prévention et de réparation. Le droit international du développement durable renforce les pouvoirs de chaque Etat, sur le plan international, comme garant et protecteur de la nature (environnement composé des ressources naturelles, minières, humaines, etc.), des générations présentes et futures, dans un environnement respectueux, sans préjudice pour les composantes actuelles, comme pour celles à venir.

(1) *Atelier régional, Libreville, mai 2005 : Globalisation : défis et opportunités/in Organisation mondiale du commerce : objectifs, fonctionnement et rôle, par le professeur Arsène Ludovic Meye ; voir « Les principes essentiels de l'OMC (III) ».*
(2) Editions Mille et une nuits, 2004.
(3) CMED 1987, page 51.

LAURENT NDAYWEL MBOSELE



Réduire l'écart entre le discours et l'action

Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de préserver l'environnement, il n'en demeure pas moins que de nombreux précédents ont sérieusement entamé cette conviction. Eclairage sur trois principes qui visent à renforcer la responsabilité des émetteurs potentiels de pollution.

Les marées noires, les catastrophes nucléaires ou les pollutions chimiques comme celle de Mounana illustrent bien la nécessité de garantir un « équilibre durable », en veillant à

ce que l'exploitation des ressources ne porte pas des atteintes graves, voire irréversibles à l'environnement. L'idée sous-jacente est d'assurer la prévention de ses atteintes mais

aussi, le cas échéant, de pousser à leur réparation, grâce aux trois principes suivants.

Le principe de prévention

Le principe de prévention se fonde sur la conviction qu'il est préférable d'assécher l'émission de la pollution plutôt que d'en réparer les dégâts, en respectant les normes d'émission. Du point de vue écologique, la réhabilitation d'un écosystème pollué est une opération aléatoire. Par ailleurs, du point de vue économique, la réparation ou la remise en état de sites pollués est souvent hors de prix. En effet, il est beaucoup plus facile d'empêcher une entreprise de rejeter de subs-

tances polluantes dans un cours d'eau que de mettre en place un mécanisme de dépollution de ce cours après le rejet. Pour concrétiser le respect de ce principe, les autorités doivent imposer des normes d'émissions claires et précises, mais imposer également de mesures techniques appropriées pour garantir le respect de ces normes d'émission. En principe, la loi doit chercher à déterminer le mode d'exploitation le plus efficace pour atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement. Il va de soi que l'imposition d'une meilleure technique, et disponible à un coût non excessif, est une réponse appropriée pour mieux corriger à la source des atteintes à l'environnement.

Le principe de précaution

Le principe de précaution se différencie du principe de prévention par l'incertitude de risque. En effet, s'il y a un risque, c'est le principe de prévention qui s'applique ; et lorsque le risque est incertain, c'est le principe de précaution qui prévaut. Sous ce regard, la précaution consiste à multiplier les mesures au-delà de ce que la pro-

tabilité rend nécessaire, ou à adopter des mesures de protection contre des risques qui ne sont pas encore probables. L'idée maîtresse qui sous-tend ce principe est que même si il y a absence de certitudes sur les risques, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques actuelles, on ne peut se priver de prendre des mesures effectives et proportionnées pour prévenir des risques graves et des dommages irréversibles pour l'environnement, mais aussi pour la population.

A titre d'exemple, si ce principe avait été appliqué au début de l'exploitation des gisements de Mounana, le degré de pollution aurait été sans doute moins significatif. Certes, son application stricte peut constituer un frein au développement de certaines activités considérées comme utiles au développement, mais qui restent sujettes à caution ; c'est le cas des OGM, de biogénique ou du nucléaire.

Le principe pollueur-payeur

Ce principe implique que « les coûts de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution et les coûts de réparation des dom-

ages sont à la charge du pollueur ». Selon la déclaration de Rio, dans son principe 16, « les autorités nationales doivent s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de production de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et

sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement ».

Ce principe implique des fonctions de régulation concurrentielle, mais aussi des fonctions redistributives et curatives. La fonction de régulation concurrentielle suppose qu'aucune entreprise ne peut bénéficier de l'aide de l'Etat pour financer ses investissements antipollution. La fonction redistribu-

tive stipule que le pollueur doit rétrocéder une partie de ses profits aux pouvoirs publics sous forme de taxes, lesquelles seront utilisées dans la lutte contre la pollution. Il convient d'ailleurs de noter que ce mécanisme peut comporter des effets pervers, partant du principe que ceux qui polluent peuvent s'en donner à cœur joie dès lors qu'ils paient... Il est presque évident qu'aucune mesure ne peut éviter des dommages, le principe doit donc garantir la prise en charge des dommages résiduels qui découlent de l'existence même des seuils établis par les autorités. Il s'agit de l'obligation de réparation du dommage causé.

Ces principes, qui tracent le sillon de la responsabilité environnementale, ne peuvent être opérationnels que s'ils sont introduits dans le droit interne et appliqués effectivement. Si certains textes du Code de l'environnement y font référence ou les suggèrent, malheureusement, rares sont les textes d'application susceptibles de garantir leur respect.

Selon la déclaration de Rio de 1992, le pollueur est tenu de prendre en charge le coût de cette pollution.



ALEXANDRE MANO MBOLI

STOP EXPLORING?

CHANGE THE PLAN PLAN

Ballantine's®

LEAVE AN IMPRESSION





Des atouts considérables pour le Gabon

Concept défendu une infime partie des mouvements écologiques au début des années 1980, le développement durable a accédé à la notoriété internationale à la faveur de la conférence de Rio de Janeiro en 1992. Cet événement, encore appelé « Sommet de la Terre », aura été la première rencontre mondiale à traiter de façon explicite et directe la question de l'environnement dans sa relation dynamique avec le développement économique et social, donnant ainsi corps au concept de développement durable, évoqué pour la première fois par la commission Brundtland en 1987, dans son rapport au titre évocateur : « Notre avenir à tous ».

Concept polysémique à souhait, le développement durable poursuit néanmoins un objectif précis : réconcilier les besoins légitimes de croissance économique avec les préoccupations écologiques ou environnementales. Au fond, il s'agit de sauvegarder les ressources de la planète dans le sens le plus large du terme, y compris la prévention de la détérioration, celle de la diversité biologique, celle des grands équilibres naturels pour prévenir l'avenir et empêcher que celui des générations futures ne soient subordonnés aux nécessités ou aux folies du présent.

Le développement durable invite par conséquent à une exploitation rationnelle des ressources naturelles au bénéfice des générations actuelles mais en préservant « l'humanité tout entière, et surtout nos enfants et nos petits-enfants, de la menace de vivre sur une planète irrémédiablement polluée du fait des activités humaines. »

L'Agenda 21, pour une application globale et concrète

Aujourd'hui, le développement durable est devenu une « norme » incompressible : il oriente et influence toutes les politiques publiques liées au développement. Pour une utilisation pratique et féconde de ce concept, la convention de Rio sur la diversité biologique a élaboré un ambitieux programme dénommé « Agenda 21 ». Ce dernier fixe les modalités pratiques de la mise en œuvre des principes du développement durable. La Convention de Rio a prévu également un outil pour une

Pour préserver ses équilibres naturels, le Gabon s'est doté de plusieurs outils opérationnels. Pour autant, le pays saura-t-il conjuguer la nécessité d'un développement durable tangible avec les exigences d'une économie en plein essor ? Le formidable potentiel environnemental naturel du pays, à lui seul, symbolise ce double enjeu.

meilleure appropriation des principes du développement durable à l'échelle nationale, voire de la collectivité locale : l'Agenda 21 local. Signataire de la convention de Rio sur la diversité biologique et de l'essentiel d'instruments internationaux relatifs à la protection de l'environnement, le Gabon n'a pas attendu 1992 pour s'investir dans la sauvegarde et la protection de l'environnement. Il est utile de rappeler que la création des aires protégées, qui constituent des outils appropriés pour la protection et la préservation de la biodiversité, est une réalité et une tradition vieille d'au moins soixante ans.

Au Gabon, une vieille tradition de protection de l'environnement

Dans le pays, les parcs naturels et les réserves, communément regroupés sous le vocable d'« aire protégée », constituent deux des instruments fondamentaux dans la préservation des espèces et de la conservation de la diversité biologique. Ces espaces sont des territoires au sein desquels le sol, l'eau, la flore et la faune bénéficient d'une protection et dont l'accès est strictement réglementé. Dès l'époque coloniale, les réserves naturelles ont fait l'objet de deux textes relatifs à la préservation des forêts, de la faune et de la flore sauvage dans la province de l'Estuaire. Il s'agissait



Le Gabon concentre l'une des diversités biologiques les plus riches d'Afrique centrale. Une richesse à préserver.

de la décision n° 315 du 31 mars 1934 portant station expérimentale forestière de Sibang, et de l'arrêté n° 348/SF du 16 février 1951 portant classement de la réserve de la Mondah.

Cette tradition a connu une impulsion décisive avec la création en 1976 d'un ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature. Sa mission ? Promouvoir l'amélioration du cadre de vie des populations et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour la réalisation d'un développement économique soutenu. Comme on le voit, cette mission coïncide avec le but visé par le développement durable.

Pour espérer atteindre cet horizon, le Gabon a élaboré une stratégie globale axée principalement sur la connaissance du milieu à travers un inventaire de la biodiversité des écosystèmes, la prévention et la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles, la législation et la réglementation environnementale, ainsi que la formation et l'information.

Des parcs nationaux qui ont valeur d'emblème

Par ailleurs, le Gabon s'est doté de plusieurs outils opérationnels, notamment le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE), le Plan de gestion environnemental (PGE) et le Programme sectoriel forêts et environnement (PSFE). Des outils renforcés depuis les années 2000 par la mise en place des structures telles que la Commission nationale du développement durable (CNDD) ou encore le Plan climat national. La vocation de ces différents outils est d'aider le gouvernement à réconcilier les exigences du développement économique avec l'impératif de la pérennité du patrimoine naturel et de la maîtrise des risques environnementaux.

Au-delà de ces différentes initiatives et mesures, c'est surtout le classement, en 2002, de 10,06% du territoire national affectés à la création de 13 parcs nationaux qui a propulsé le Gabon au rang des pays « protecteurs » de l'environnement. En effet, la création de ce réseau, d'une superficie de 2 837 128 hectares, s'inscrit dans la droite ligne de la dynamique de préservation et conservation, tout en intégrant une bonne dose d'impératifs économiques. Car ce réseau, qui comprend également 129 307 hectares de territoire marin et inclut tous les écosystèmes importants du pays et certaines zones forestières et côtières tropicales les plus intactes, les plus vierges et les plus riches d'un point de vue biologique à l'échelle de la planète, a vocation à générer des profits, notamment à travers l'industrie touristique.

Une forêt qui recèle des richesses exceptionnelles

Les efforts consentis par le Gabon depuis cinquante ans ont permis dans une large mesure de protéger le territoire de graves dégâts écologiques et de préserver sa richesse forestière, qui constitue aujourd'hui l'un de ses atouts pour la promotion du développement durable. En effet, la forêt gabonaise couvre plus de 85% du territoire national et plus du tiers de celle-ci est dans un état primaire. Et, situé en plein cœur de la région guinéo-congolaise, c'est-à-dire le massif forestier du bassin du Congo qui abrite de nombreuses espèces caractéristiques et endémiques, le Gabon concentre l'une des diversités biologiques les plus riches d'Afrique centrale. Or, de par le monde, les forêts, qui concentrent près de 90% de la biodiversité terrestre, sont en passe d'être décimées pour des besoins économiques qui s'écartent des principes de développement durable. Dans ce contexte et au regard de la richesse de sa faune et de sa flore, le Gabon a des sérieux atouts pour promouvoir avec une certaine aisance le développement durable.

L'opportunité du Mécanisme pour le développement propre

Toujours dans cette direction, l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, le 16 février 2005, a ouvert de nouvelles perspectives économiques pour des pays comme le Gabon. C'est le cas notamment des possibilités d'investissement dans des projets à basse intensité écologique, grâce au Mécanisme pour le développement propre (MDP), qui crée un marché permettant aux pays en développement d'accueillir sur leur territoire des projets dits propres, émettant moins de gaz. Le MDP permet en effet de compenser les émissions de gaz d'un pays par des réductions équivalentes dans un autre. Cette logique de compensation consiste à accorder des crédits d'émission à des gouvernements ou aux entreprises privées au Nord qui investissent dans des projets propres ou qui procèdent à des transferts de technologies propres dans les pays en développement. Ces derniers peuvent vendre aux pays développés les crédits d'émission obtenus sous forme d'unités de réduction d'émission, l'URCE (Unité de réduction certifiée des émissions en gaz à effet de serre).

Ce marché ouvre donc des perspectives intéressantes pour le Gabon. A condition toutefois que le pays se conforme aux nor-

mes d'éligibilité du MDP et soit performant pour arracher des parts substantielles dans ce marché àprement concurrentiel. En tout cas, les dix prochaines années permettront de se faire une idée sur le volume des dividendes du développement durable.

Vers un développement selon des normes respectables et respectées

Toutefois, il est souhaitable que l'on n'attende pas autant d'années pour mesurer la capacité du pays à opérer une transition dans la nouvelle économie que suggère le développement durable. A cet effet, l'ambitieux programme de société d'Ali Bongo a l'ambition de catapulte le pays dans le cercle des pays émergents en tablant sur trois axes stratégiques : le Gabon industriel, le Gabon vert et le Gabon de services. La vocation de ces trois piliers du projet présidentiel est de transformer la base productive du pays grâce à une meilleure valorisation des ressources locales. Cette vocation suggère explicitement une production « made in Gabon » de qualité, et respectant les normes internationales en la matière. Des normes qui sont de plus en plus oxygénées par des écolabels.

JOSS LIWENGE



Transformer la base productive du pays grâce à une meilleure valorisation des ressources locales... mais tout en respectant les normes internationales.



SSANGYONG



REXTON

CHOISISSEZ VOTRE CLAN

SODIM TP est représenté à Port-Gentil par Gesparc.

A partir de
24 000 000 FCFA^{TT}
(Version XDi)
Egalement disponible en version XVT
(Boîte automatique & intérieur cuir)

Nous construisons l'avenir



BP 506 - LIBREVILLE - T : (241) 06 22 05 62 / 06 63 83 73 / 07 14 01 59 / 07 08 27 99 - F : (33) 1 73 76 95 41 - sodim.tp@groupesogafriac.com - www.sodimtp.com

Photos non contractuelles - Dans la limite des stocks disponibles

Rendez-vous avec le Courrier du consomm'acteur

A découvrir dans notre prochain numéro, cette rubrique sera consacrée à nos **actes de consommation au quotidien**. Nous sommes maintenant à l'ère des « consomm'acteurs ». En effet, chacun d'entre nous peut choisir de s'impliquer par de petits gestes dans son environnement et **ne pas rester passif face à la montée en puissance d'une société de surconsommation** qui cherche à étendre ses tentacules dans les pays en voie de développement, dont le Gabon. **De quelle surconsommation s'agit-il ?** Achetons-nous pour l'utilité seulement ou plus pour le plaisir ? Avons-nous toujours de véritables outils de réflexion et de choix en tant que consommateurs et acteurs, décideurs à notre échelle ? Pour des personnes qui ont leur conscience et leur capacité d'agir, cette rubrique constituera un miroir de choix, **pour décider de vivre autrement et dans le grand respect de l'environnement**. Le peuple gabonais est appelé à accéder avec le temps à cette maturité dans la manière de gérer sa consommation (culturelle, alimentaire, spirituelle, etc.).

Dans notre monde d'aujourd'hui, tout doit avoir un prix, car tout doit s'acheter et tout doit se vendre : les systèmes de santé, la scolarisation des enfants, les systèmes de retraite, l'eau, le droit de polluer, etc. Ce dogme socio-économique, fruit de nos choix anciens, a transformé la Terre en un vaste supermarché dont les règles, à la fois implicites et impératives, encadrent la vie de la presque totalité de l'humanité en promouvant les principes suivants :

- Le voisin (société, pays, individu) reste et sera toujours un concurrent, soit actuel, soit en puissance ;
 - Il est toujours possible de tirer encore plus d'avantages de la planète, extraire encore plus de minerais, carburants fossiles ou fossibles, transporter encore plus loin encore plus de matières ;
 - Le bonheur est dans la culture de consommation « à tout prix » : se procurer un gadget que l'on jette au plus vite pour le remplacer par un autre, et ainsi de suite. Que répondre à ce petit garçon qui demande à son papa comment les poules peuvent pondre beaucoup d'œufs sans avoir des coqs à leurs côtés. Et d'ajouter : est-ce de vrais œufs que nous achetons dans des supermarchés, conçus par des poules fécondées par des coqs ?
- Autant des questions auxquelles le *Courrier du Consomm'acteur* répondra dans les prochaines parutions. Car gérer l'impact environnemental par la communication médiatique, c'est le défi d'*Economie Gabon +*. Mais en attendant, le *Courrier du Consomm'acteur* vous dédie cette pensée : « **Il n'y a pas de petits gestes quand on est plus d'un million à le faire...** » Quels sont ces petits gestes que tous les Gabonais doivent poser dans leur quotidien ? Le rendez-vous est pris dans nos prochaines parutions...

Le Groupe Rougier au Gabon

Créé en 1923 à Niort, Rougier s'est très tôt développé en Afrique : l'importation des premières grumes d'okoumé en France date de 1930, et son implantation au Gabon de 1952. Aujourd'hui, Rougier est l'un des leaders mondiaux dans la production et la vente de bois tropicaux africains. Le groupe emploie 3 000 personnes, essentiellement en Afrique, et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 147 millions d'euros (2011). Rougier est le plus grand groupe forestier français présent en Afrique Centrale avec 2 millions d'hectares de forêt dans 3 pays - Gabon, République du Congo, Cameroun - et huit usines de transformation.

Rougier au Gabon

A travers ses filiales gabonaises, Rougier exploite près de 900 000 ha de forêt pour une production de l'ordre de 300 000 m³ de grumes/an. Rougier Gabon emploie au total 1 500 personnes (à parts égales entre l'exploitation forestière et le transformation industrielle). La société a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 25.000 MF CFA, soit 38 M€.

Les activités forestières

Depuis 1995, Rougier Gabon s'est employé à définir et à mettre en œuvre une politique de gestion forestière responsable, dont l'objectif est de pérenniser la ressource forestière dans le respect de l'intérêt économique, écologique, culturel et social de toutes les parties concernées. Cette gestion forestière utilise deux outils principaux : le plan d'aménagement (outil réglementaire) et la certification (outil volontaire).

L'Aménagement

Les 900 000 ha de forêts sont répartis en quatre Concessions Forestières sous Aménagement Durable (CFAD). Le plan d'aménagement, exigence du Code Forestier Gabonais, répond à trois niveaux d'engagement :

- la préservation des forêts, de l'écosystème et de la biodiversité
- le développement social des travailleurs et de leurs familles
- le respect des populations locales et des coutumes traditionnelles de la forêt

En aménageant ces concessions forestières, Rougier se dote d'un formidable outil lui permettant de planifier sa production tout en veillant à ce que les prélèvements effectués n'affectent pas la capacité de régénération de la forêt.

La certification FSC (Forest Stewardship Council)

Le FSC est une organisation internationale, indépendante, non gouvernementale et à but non lucratif. La certification FSC appuie son analyse sur 10 principes et 56 critères de bonne gestion forestière. Le respect de ces engagements est vérifié chaque année par des organismes de certification indépendants. La certification FSC constitue le gage de reconnaissance des efforts entrepris par Rougier Gabon pour une production raisonnée et respectueuse des principes du développement durable.

- **en 2004**, Rougier Gabon a obtenu la certification ISO 14001 de son système de «management environnemental»,
- **en octobre 2008**, trois des quatre CFAD de Rougier au Gabon ont fait l'objet d'une certification FSC, le plus exigeant et le plus largement reconnu des systèmes internationaux de certification forestière,

Si près de 10 ans se sont écoulés entre le démarrage des premiers plans d'aménagement et la finalisation de la démarche FSC, c'est précisément parce qu'elle implique une modification profonde, à tous les niveaux, de l'ensemble des méthodes, des procédures et des habitudes de l'entreprise.



L'engagement social

L'engagement social est une priorité pour le groupe Rougier. En voici quelques exemples :

- **hygiène et Sécurité** : recrutement d'agents Hygiène, Sécurité, Environnement ; systématisation du port des équipements de protection individuelle,
- **habitat** : construction de 400 maisons au standard FSC,
- **gestion des déchets** : collecte et tri sélectif, recyclage,
- **potabilisation de l'eau** : implantation de stations de potabilisation,
- **éducation** : appui direct et indirect au fonctionnement des activités scolaires dans les villages vivant à proximité des concessions, dons de fournitures, amélioration des infrastructures, actions de sensibilisation environnementale, prise en charge des salaires des instituteurs,
- **santé** : construction d'un centre de santé par site, organisation de visites médicales régulières, fourniture de médicaments, campagnes de vaccination, embauche d'un médecin d'entreprise,
- **alimentation** : mise en place de projets agricoles avec un fort volet formation, création d'économats régulièrement approvisionnés en produits variés et aux prix modérés,

- **prise en compte des populations locales** au travers de la mise en place de cartographies participatives dont l'objectif est de pouvoir concilier à la fois l'activité d'exploitation forestière et la préservation des droits, usages et savoir-faire traditionnels des populations vivant dans les zones forestières : au gré de l'avancée de l'exploitation, l'usage de l'espace par les différents villages est documenté, et l'ensemble des sites et indicateurs d'activités importantes pour les communautés villageoises sont précisément repérés sur le terrain et sur cartes. Ces informations permettent au final de gérer l'espace forestier de façon pérenne.



L'engagement environnemental (faune et flore)

Dans le cadre des seuls plans d'aménagement, le prélèvement n'excède pas un à deux arbres par hectare en moyenne. Mais la certification FSC exige une prise en compte encore plus approfondie d'un certain nombre d'aspects impliquant notamment la mise en œuvre de **méthodes d'exploitation à « très faible impact »**, que ce soit pour la construction des routes et des ponts, mais également pour l'abattage et le transport des arbres. L'objectif de ces méthodes est de minimiser l'impact sur l'environnement.

Sur le sujet de la protection de la faune, on peut noter des efforts importants entrepris pour lutter efficacement contre le braconnage. Cela passe notamment par l'interdiction de la chasse commerciale au bénéfice de grands centres de consommation, et par la régularisation de la pratique de la chasse dans les campements et organisation d'une chasse de subsistance permettant de contenir le prélèvement faunique aux seuls besoins alimentaires des travailleurs et de leurs familles.



Les activités industrielles

Pour Rougier comme pour tous les autres opérateurs de la filière bois, la loi sur l'interdiction de l'exportation des grumes a constitué un véritable tournant. Bien qu'ayant déjà investi dans trois unités industrielles au moment de la promulgation de la loi (deux scieries à Mévang et Franceville, et une usine de contreplaqués à Owendo), Rougier a accéléré son industrialisation en augmentant sa capacité de production (doublement de capacité de l'usine de Mévang et construction d'une troisième scierie à Ivindo qui devrait commencer à produire au cours de l'été 2011). Rougier Gabon a également acquis une scierie à proximité de Libreville.

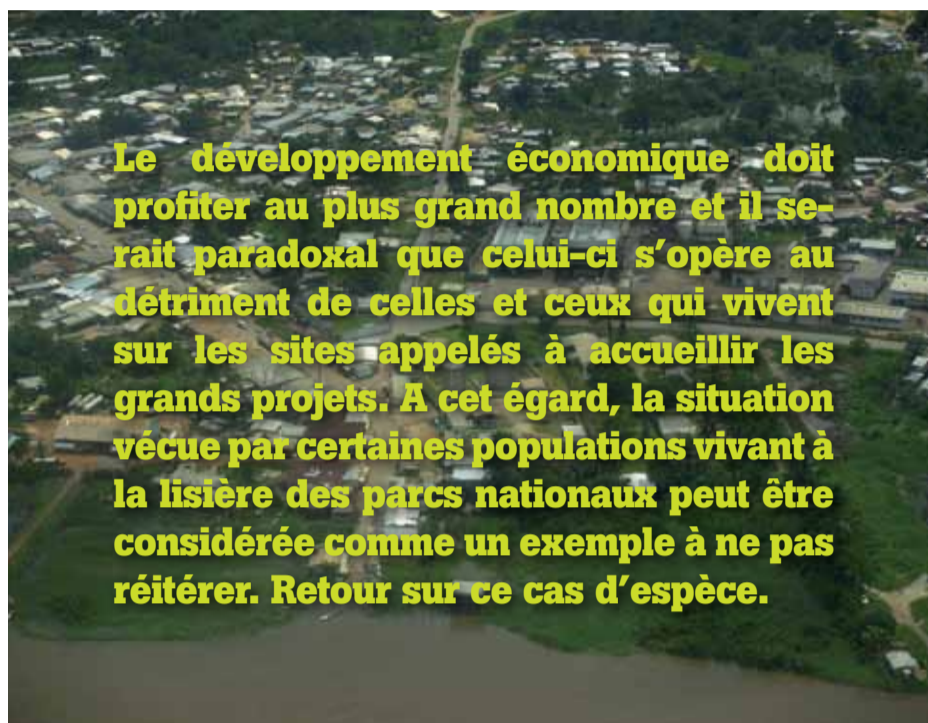
Afin de pouvoir proposer aux clients de Rougier Gabon des produits de qualité certifiés FSC, toutes les usines (mise à part celle de Barracuda) disposent d'une certification de traçabilité. De cette manière, toute la production du Gabon peut être commercialisée avec un certificat de traçabilité.

Rougier a fortement soutenu ces initiatives et fait le pari que le développement de la certification, permettra de mieux valoriser les produits africains sur les différents marchés internationaux.



POPULATIONS RIVERAINES DES GRANDS PROJETS

Les parents pauvres du développement durable ?



Le développement économique doit profiter au plus grand nombre et il serait paradoxal que celui-ci s'opère au détriment de celles et ceux qui vivent sur les sites appelés à accueillir les grands projets. A cet égard, la situation vécue par certaines populations vivant à la lisière des parcs nationaux peut être considérée comme un exemple à ne pas réitérer. Retour sur ce cas d'espèce.

Depuis environ deux ans, des chantiers poussent un peu partout et, dans la plupart des cas, ces projets ponctionnent de vastes territoires. Certains de ces territoires sont considérés comme vitaux pour la survie des populations riveraines : espaces cultivables, terrain de chasse et de pêche, zones riches en biodiversité des plantes médicinales, territoires sacrés, etc. En principe, tous les projets sont soumis à l'obligation d'une étude d'impact environnemental, comme le prévoit le Code gabonais de l'environnement. Comme on le sait, cette étude a pour objectif d'évaluer le projet afin d'identifier clairement les impacts du projet – positifs et négatifs, directs et indirects – à court, moyen, et à long terme sur l'environnement. Mais elle analyse également l'incidence du projet sur les populations locales afin d'envisager des mesures pour la protection des populations ou leur réinstallation dans un autre site. Ces mesures doivent également indiquer les compensations auxquelles ces derniers ont droit.

L'impasse du droit coutumier

Toutefois, cette étude d'impact a parfois du mal à se traduire par une réelle prise en compte des droits des populations affectées par le projet. Le cas de parcs nationaux a ainsi valeur d'exemple. En 2002, comme le souligne avec force Ali Bongo dans son projet de société « Agir ensemble pour un Gabon en confiance », « le Gabon a consacré 11% de son territoire aux parcs nationaux en vue de participer à l'effort mondial de préservation de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique. Cet effort sera maintenu tout en tenant compte des impératifs de développement et d'industrialisation ». C'est un fait, il s'est agi là d'un formidable atout pour l'entreprise écologique... mais aussi d'une ponction significative de l'espace vital de certaines populations. Les compensations prévues à cet effet peuvent-elles contrebalancer cette perte ? La réponse est à l'opposé de ce que les populations riveraines sont en droit d'attendre. Il suffit de parcourir le cadre juridique de l'Ag-

ce nationale des parcs nationaux (ANPN) pour constater une disproportion assez poussée entre les dispositions en faveur du choix de la conservation et celles garantissant les droits de populations riveraines. Si l'on ne considère que le droit d'usage coutumier, l'exercice de ce dernier est libre selon la loi. Mais il ne reste pas moins que la jouissance de ce droit est assortie de restrictions car elle ne s'applique pas sur tous les produits. La finalité du prélèvement est imposée et ce droit est essentiellement révoquant. Dans ce contexte, l'accès des populations riveraines aux ressources naturelles de leur espace vital s'apparente davantage à une faveur du propriétaire (ANPN). Or, ces populations dépendent à 90% du fruit de la jouissance du droit d'usage coutumier.

De la place de l'humain dans le développement

Cette situation n'est pas un cas isolé. En 2005, l'étude d'impact environnemental et social du Programme sectoriel forêts et environnement (PSFE) était parvenue à une conclusion similaire : « Les populations rurales ne sont pas impliquées dans le processus de prise de décision et de partage des bénéfices. Elles ne reçoivent pas les bénéfices sur la base des droits définis et/ou sur celle d'un dialogue public, mais seulement en fonction des décisions personnelles dans le milieu politique le plus haut placé (...). L'équilibre du pouvoir entre les intérêts sociaux et environnementaux est beaucoup plus penché en faveur du processus environnemental, étant donné qu'il est presque entièrement soutenu par des fonds venant de l'étranger. Il paraît vraisemblable que les lois seront renforcées sans que des opportunités alternatives de revenu soient mises en place. De ce fait, en situation hors projet, les populations se trouveront encore plus pauvres. »

Le « gradualisme » du cadre juridique de l'ANPN est peut-être une marque de prudence pour une institution naissante. Il serait souhaitable que les textes d'applications qui viendront l'enrichir ne laissent

pas les populations autochtones et celles des périphéries des parcs nationaux à la lisière des responsabilités. C'est le souhait que partagent tous ceux qui sont affectés

par de nombreux chantiers en cours dans le pays... et dont les promoteurs professent tous la foi du développement durable.

ALBERT YAMOLATA

La Banque mondiale contre l'exploitation illégale des forêts

Le saviez-vous ? Toutes les vingt-quatre heures, une surface forestière comparable à la superficie d'un terrain de football est coupée à blanc dans le monde par des exploitants opérant de manière illégale. Dans un nouveau rapport, la Banque mondiale se penche sur les moyens de lutter efficacement contre l'exploitation illégale des forêts via des systèmes de justice pénale, mais aussi de réprimer les activités criminelles organisées et dépister les gains illicites tirés de l'abattage des arbres.

Le document de travail qui vient d'être publié par l'une des deux institutions de Bretton Woods est éminemment stratégique sur les plans administratif et judiciaire, notamment pour les gouvernements des pays forestiers en voie de développement. D'ailleurs, la plupart des recommandations et conseils élaborés sont déjà en voie d'application au Gabon. Ce rapport, intitulé « Justice pour les forêts : renforcer la lutte des systèmes de Justice pénale contre les exploitations forestières illégales », est disponible sur le site web officiel de la Banque mondiale (« banquemondiale.org »).

Des recommandations pour lutter contre l'abattage sauvage

Selon les experts de la Banque mondiale, pour mener une action efficace, les services de répression de la criminalité doivent enquêter au-delà des petits criminels et s'efforcer d'identifier les destinataires des profits tirés de l'abattage illégal. En suivant la piste des circuits financiers et en utilisant les outils mis au point dans quelque 170 pays pour chercher l'« argent sale », les appareils de justice pénale peuvent pourchasser les organisations criminelles qui se livrent à des opérations d'abattage illicite à grande échelle, et confisquer les gains mal acquis. Selon les estimations de l'organisation internationale, les coupes illégales représentent jusqu'à 90% de l'ensemble des activités d'exploitation forestière dans certains pays et produisent entre 10 et 15 milliards de dollars américains de revenus illicites par an. Ces capitaux, contrôlés principalement par la criminalité organisée, échappent à l'impôt et servent à verser des pots-de-vin aux fonctionnaires corrompus à tous les échelons de l'administration.

Le rapport publié aujourd'hui contient des conseils sur l'action à mener ainsi que des recommandations opérationnelles à l'intention des responsables de l'action publique, sans oublier des responsables de la gestion des forêts et de l'application de la loi. L'objectif visé par la Banque mondiale est de les aider à intégrer la question de l'exploitation illégale des forêts dans les stratégies de justice pénale, de promouvoir la coopération internationale et nationale parmi les décideurs publics, les organismes chargés de l'exécution de la loi et d'autres parties prenantes importantes, et de mieux exploiter les renseignements financiers disponibles. Ce qui constitue un grand chantier communautaire en prévision pour tous les pays du massif forestier du bassin du Congo, dans le cadre des institutions sous-régio-

nales comme la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), etc.

Des pratiques illégales aux conséquences multiples

« Nous devons lutter contre la criminalité organisée dans le domaine de l'exploitation illégale des forêts de la même façon que nous combattons les malfaiteurs qui vendent de la drogue ou se livrent à des extorsions de fonds », déclare Jean Pesme, chef de l'unité de promotion de l'intégrité des marchés financiers à la Banque mondiale. Ses propos viennent corroborer encore une fois la vision traditionnelle de la Banque mondiale dont la mission consiste à aider les pays à mettre en place des cadres juridiques et opérationnels efficaces de lutte contre les flux financiers illicites. Malheureusement, en dépit de l'existence de preuves accablantes montrant que l'abattage illégal est une épidémie d'ampleur mondiale, plusieurs délits forestiers passent inaperçus et ne sont pas signalés, ou sont ignorés. Par ailleurs, l'évaluation des bénéfices illicites engendrés par ces délits ne rend pas compte de l'énorme coût environnemental, économique et social de ceux-ci : menaces sur la diversité biologique, accroissement des émissions de carbone, répercussions négatives sur les moyens de subsistance des populations rurales et enrichissement des criminels aux dépens des pauvres.

A l'aube du prochain Sommet de Rio 2012, il est grand temps que les pouvoirs publics des pays forestiers en voie de développement se remettent en question sur leur engagement respectif quant à la problématique de la préservation de l'environnement. Un scientifique averti ne pourrait qu'adopter cette idée de progrès : « Efforçons-nous à devenir et rester toujours verts tout en évitant de passer au rouge, tel sera le succès de la durabilité de l'or vert ».

LAURENT NDAYWEL MBOSELE



ACADÉMIE FRANCO-AMÉRICAINE DE MANAGEMENT

Deux nouveaux masters innovants



Le Gabon souhaite transformer l'essentiel de ses ressources naturelles sur place afin de créer un véritable tissu industriel, support incontournable d'une économie émergente. Cette entreprise nécessite des investissements, mais également une ressource humaine qualifiée. Dans ce dessein, l'Académie franco-américaine de management lance deux masters qui participeront au processus de formation nécessité par cette mutation économique.

Considérée comme l'un des meilleurs établissements supérieurs du pays, l'Académie franco-américaine de management (Afram) revitalise son offre de formation. Elle vient d'enrichir son cycle de master de deux masters professionnels, en Management de l'exploitation minière (MEX) et en Management des systèmes environnementaux (MSE).

Selon l'administrateur directeur général de l'Afram, Dr Sekouba Konde, la création de ces nouvelles spécialités est dictée par l'intérêt stratégique de ces deux secteurs dans le processus de développement économique : « Comme le montre clairement la trajectoire historique des économies affirmées et celles qui sont émergentes, les industries constituent le socle du développement économique. Et les industries dépendent étroitement des ressources minières. Par ailleurs, conformément à l'impératif de développement durable, l'exploitation des ressources naturelles doit respecter les exigences de la durabilité et de la préservation de l'environnement. Notre objectif est de nous positionner dans ces deux secteurs stratégiques pour promouvoir une expertise capable de prendre en charge le management du sillon industriel que promet la politique de l'émergence ».

La capacité d'anticipation de l'établissement est certes louable, mais cette offre

de formation est-elle capable de produire des cadres compétitifs dans ces domaines pointus ? Pour le responsable de ces masters, Dr Ojong Emmanuel, l'élaboration de ces programmes comme le choix des enseignants répondent à cet objectif.

Le master Management de l'exploitation minière

Les enseignements du master Management de l'exploitation minière s'organisent autour de quatre unités d'enseignement : Géo-environnement ; Management de l'économie minière ; Management-exploitation minière ; et Travaux d'immersion professionnelle.

La première unité d'enseignement (Géo-environnement) est un tronc commun (MEX et MSE) destiné à l'harmonisation des niveaux des étudiants venus d'horizons divers. Elle comprend cinq matières : géodynamique et évolution de la Terre ; introduction à la géophysique, géo-bio statistique et géochimie environnementale ; gestion des ressources naturelles et environnementales ; écologie générale et biodiversité ; droit et gouvernance environnementales.

La seconde unité d'enseignement (Management de l'économie minière) s'organise également autour de cinq matières : ingénierie financière et économique ; métallurgie et méthode d'exploration et d'évaluation minière ; conformité et normalisation qualité ISO 9000 et environnementale ISO 14001 ; industries et environnement ; inspection et processus de certification (QSE-H, AQ, CQ) ; valorisation des matériaux de mines.

L'unité d'enseignement Management de l'exploitation minière est également répartie en cinq matières : ingénierie et technologies minières ; management des industries minières ; exploitation minière au Gabon ; formalisation de l'exploitation minière artisanale ; marketing et communication spécialisés.

Quant à la quatrième unité d'enseignement, qui dure environ trois mois, elle est réservée aux travaux pratiques au sein d'une entreprise. Cette immersion professionnelle constitue l'une des exigences majeures pour la validation de la formation en MEX I.

L'organisation des enseignements en MEX II comprend le même nombre d'unités qu'en MEX I. Il s'agit en fait de l'approfondissement des enseignements du master I. Elle débute par le module du tronc commun, c'est-à-dire le géo-environnement, qui reprend les mêmes matières.

La deuxième unité, intitulée Exploitation minière avancée, est structurée autour de quatre matières : ingénierie financière et économique (mining projet finance, consortium d'investissements) ; gestion des projets miniers, management par modelage technico-financier et systémique ; industries et environnement, habilitation et intelligence ; transformation, métallurgie (processing, fabrication mécanique et industrialisation) ; et enfin l'immersion professionnelle dans une entreprise.

Le programme du master en Management des systèmes environnementaux (MSE) suit la même organisation que celle du MEX, avec quatre unités d'enseignement : Géo-environnement ; Gestion durable de l'environnement ; Management du Gabon vert ; Travaux d'immersion professionnelle. La première unité, comme déjà précisé, est un tronc commun qui regroupe les étudiants de deux spécialités. La seconde unité, consacrée à la gestion durable de l'environnement comprend cinq matières : ingénierie financière et économique (étude de montage de financement des projets environnementaux) ; urbanisation, insalubrité et gestion de l'environnement ; conformité et normalisation qualité ISO 14001

Le master Management des systèmes environnementaux

et environnementale ISO 9000 ; industries et environnement (inspection et processus de certification QSE-H, AQ, CQ) ; gestion de risques et des ressources naturelles. Le programme de master II de cette spécialité est axé sur l'approfondissement du programme de master I.

Un appui à l'essor national
Pour le directeur de ces masters, Dr Ojong, détenteur d'un Ph.D en ingénierie minière de l'Ecole royale de mines de Londres, ces programmes sont conçus pour doter les étudiants des outils conceptuels et pratiques afin qu'ils soient directement opérationnels dès la fin de la formation.

L'objectif recherché est de donner sur place une formation de qualité capable de produire des cadres compétents qui doivent prendre en charge la valorisation de nos ressources minières. « Comme vous le savez, au Gabon comme un peu partout en Afrique, les dirigeants mettent en place des programmes pour construire des économies émergentes. Or sans l'industrialisation qui suggère une transformation locale de nos ressources minières, il est presque évident que le projet d'émergence se transformerait vite en utopie. Grâce à nos formidables ressources minières, nous avons tout pour créer des industries de métaux indispensables pour la mutation économique que nous recherchons. Il ne s'agit pas uniquement des industries lourdes. Pensez un seul instant à la valorisation de certains matériaux pour la construction (briques de terre, tuiles, etc.), ils contribueront nettement à l'amélioration de l'habitat. L'ambition de notre programme d'enseignement est de participer à cette floraison industrielle ».

Un corps enseignant de qualité

Pour espérer atteindre cet objectif, l'Afram mise sur la qualité des ensei-

gnants sélectionnés pour ces deux masters. Ils viennent pour la plupart des universités, grandes écoles et laboratoires de recherche. On compte également parmi eux une belle brochette des professionnels du secteur public et privé. Tous sont spécialistes dans leur domaine d'intervention, avec une expertise prouvée d'au moins une dizaine d'années.

Cette donnée fait partie des facteurs d'attractivité de cette nouvelle offre de formation de l'Académie franco-américaine de management. En effet, ces deux masters sont le résultat d'un partenariat entre l'Afram et le cabinet GMIE Consult, spécialisé en génie géologie, mines, industrie et environnement et dirigé par Dr Onjong.

L'essentiel des activités de GMIE Consult est réalisé au sein de l'entreprise Géo-Guide, un laboratoire spécialisé dans l'environnement, l'ingénierie minière et géologique, l'analyse chimique et la valorisation des matériaux. Géo-Guide possède une forte expérience dans ces différents champs de compétences, elle a réalisé plusieurs travaux pour plusieurs grandes entreprises du pays. Nul doute que l'expérience accumulée par GMIE et Géo-Guide profitera largement à la valorisation professionnelle des enseignants de MEX et MES.

Par ailleurs, la transformation et la valorisation des ressources naturelles sont devenues un impératif national, confor-

mément aux exigences de la politique de l'émergence engagée par le gouvernement gabonais. Par conséquent, les centres de recherches et laboratoires sont mobilisés pour formuler des solutions appropriées pour garantir sa mise en œuvre. Or, nombre de chercheurs qui participent à ces recherches dans différents laboratoires font partie du corps enseignant de ces masters. Cette proximité entre le monde de la recherche et le monde professionnel constitue un atout indéniable pour la qualité de cette nouvelle offre de l'Afram. C'est sans doute une des clés de l'insertion professionnelle pour ses futurs diplômés.

MADELEINE NGOYA ONO MBAYE



L'objectif de l'Afram est de former des cadres compétents dans les domaines les plus pointus.

Grrrrrr!

Nouveau 4x4 Tiguan

On vous aura prévenu, l'essayer c'est l'adopter... A découvrir chez votre concessionnaire Volkswagen : Gabon Sprint Auto.

GABON SPRINT
4x4

Concessionnaire Volkswagen - Z.I. Oloumi (face au lycée) - Email: contact@gr-gsa.com - Tel: 77 54 61 / 06 19 26 30



La capacité de traitement de la Sogara ne correspond plus à la politique de valorisation des matières premières souhaitée par Ali Bongo.

Face à la vétusté des installations de la Société gabonaise de raffinage (Sogara), le président Ali Bongo ambitionne de faire construire une nouvelle raffinerie à Port-Gentil, la capitale économique gabonaise. La concrétisation de ce projet, auquel serait associé le conglomérat sud-coréen SK Energy, donnerait un nouveau coup d'accélérateur à la valorisation locale des produits pétroliers.

En marge du sommet sur le nucléaire à Séoul, en Corée du Sud, le président Ali Bongo s'est rendu le 25 mars dernier à Ulsan, au sud-est du pays du Matin calme, où il a visité la plus grande usine de raffinerie au monde. D'une capacité de production de 1 million de barils par jour, la raffinerie de pétrole d'Ulsan est capable, à elle seule, de couvrir tous les besoins en pétrole de ce pays de 48,8 millions d'habitants. Le site est à la hauteur de l'activité qui s'y déroule, s'étendant sur 2 800 hectares et employant quelque 3 000 personnes pour une production quotidienne de 800 000 barils/jour, dont 60% est exportée vers la Chine. Cette visite du Président intervenait dans le cadre de la lettre d'intention signée en janvier dernier entre l'Etat gabonais et SK Energy (un conglomérat comprenant Samsung) pour la construction d'une raffinerie à Port-Gentil, sur l'île Mandji. A cet effet, le chef de l'Etat a pu apprécier le savoir-faire et l'expertise du numéro un de l'énergie en Corée (également spécialisé dans la pétrochimie) et dont la technologie est reconnue dans le monde entier.

Exporter et satisfaire les besoins nationaux

L'accord de principe entre l'Etat gabonais et SK Energy porte sur la création d'une raffinerie d'ici deux ans dans la zone franche de l'île Mandji. En mai 2010 ce projet avait préalablement été évoqué lors d'une rencontre entre l'ambassadeur de République de Corée du Sud au Gabon, Seong-Jin Kim, et le ministre gabonais du Pétrole d'alors, Julien Nkoghe Békale. «Avec le concours de la société Samsung, la Corée du Sud a une expérience en la matière. Nous avons techniquement assisté le Ghana à construire une raffinerie moderne. Nous pensons premièrement à une usine de raffinage moderne, à base de technologies ultramodernes», avait alors affirmé Seong-Jin Kim. Cette raffinerie devrait remplacer la Société gabonaise de raffinage (Sogara), devenue trop vétuste et dont la capacité de traitement ne correspond plus à la politique de valorisation des matières premières souhaitée par Ali Bongo. Actuellement, le Gabon exporte toujours 95% de son pétrole brut ; le reste de sa production étant transformé localement par la Sogara.

Si les négociations venaient à aboutir, il est prévu que la nouvelle raffinerie traite 50 000 barils/jour, contre 21 000 barils/jour actuellement avec la Sogara. La moitié de cette production sera destinée à l'exportation tandis que la partie restante sera consommée localement. La nouvelle usine produira du gaz de pétrole liquéfié (GPL), du gazoil, du diesel, du jet, du fuel et du pétrole raffiné. Estimé à environ un milliard de dollars, son coût sera réparti entre le Gabon et SK Energy, appuyé par l'Agence coréenne de coopération internationale (KOACI) qui subventionne les entreprises coréennes souhaitant s'implanter à l'étranger.

Par ailleurs, la variable climatique a été prise en compte dans les études de faisabilité. En effet, la nouvelle entité limitera ses émissions de gaz à effet de serre, recyclera le gaz naturel et valorisera les résidus du pétrole. L'énergie produite à partir du gaz rejeté lors du traitement du pétrole servira à alimenter en électricité verte la raffinerie.

Pour le Gabon, un potentiel considérable à exploiter

Avec environ 30 champs de production, le Gabon est actuellement le sixième producteur de pétrole en Afrique. Selon les dernières estimations de la British Petroleum (BP Statistical Review of World Energy 2010), le pays posséderait 3,7 milliards de barils de réserves prouvées, les plus importantes de la sous-région. En mai 2010, l'Etat gabonais a décidé de vendre par appel d'offres 42 blocs pétroliers (avant d'opter finalement pour le gré à gré en novembre), représentant une superficie totale de 108 000 km², en off-shore profond et très profond. Et afin d'assurer un environnement plus attractif et sécurisé pour les investisseurs, un Code des hydrocarbures est en cours de finalisation. Un appel auquel avait répondu SK Energy avant la signa-

ture de la lettre d'intention susmentionnée. Actuellement, SK Energy est engagé dans des activités d'exploration et de développement de 26 blocs de gaz et de pétrole dans 14 pays du monde. L'entreprise fait partie de SK Group, troisième plus important conglomérat de Corée du Sud, composé de 92 filiales dont Samsung. Il compte plus de 30 000 employés dans 113 bureaux à travers le monde. Son activité est principalement basée sur les productions de produits chimiques, l'industrie du pétrole et l'énergie (SK Energy) mais le groupe est également présent dans la construction, le transport maritime, le marketing, la téléphonie et l'internet haut débit.

STEVIE MOUNOMBOU



TOTAL GABON

Port-Gentil, 21^e édition du Cross Ozouri

La cité pétrolière a vibré le 24 mars dernier aux couleurs du Cross Ozouri, compétition sportive organisée depuis 1991 par Total Gabon. Pour cette 21^e édition, plus de 1100 athlètes étaient en lice dans les 10 catégories de cette épreuve, devenue au fil du temps la première manifestation sportive de Port-Gentil. Retour sur les temps forts de cet événement.

Comme chaque année, l'événement sportif le plus important de Port-Gentil s'est tenu le 24 mars dernier avec la 21^e édition du Cross Ozouri. Une manifestation organisée depuis 1991 par la compagnie pétrolière Total Gabon, marquant ainsi son engagement dans les domaines sportif, social, culturel et sociétal. Pour cette année, 1100 athlètes étaient en lice pour arriver parmi les cinq premiers dans chacune des dix catégories qui composaient cette compétition. Ainsi, il y avait les catégories cadettes (de 14 à 17 ans, 7,4 km), féminines (de 18 à 30 ans, 7,4 km), vétérans féminines (de 31 ans et plus, 5 km), cadets (de 14 à 17 ans, 12 km), juniors (de 18 à 20 ans, 12 km) seniors (de 21 à 34 ans, 12 km), super seniors (de 35 à 39 ans, 12 km), vétérans (de 40 ans et plus, 7,4 km), marcheurs (de 40 ans et plus, 5 km) et marcheuses (de 40 ans et plus, 5 km). «A travers cet événement, Total Gabon compte marquer sa présence dans le tissu économique et social de Port-Gentil, son engagement dans les actions de développement durable importants. Notamment son implication aux côtés de l'Etat gabonais dans la réalisation de l'aéroport internationale de Port-Gentil, l'institut du pétrole et du gaz», a déclaré Jules Maurice Berre, directeur de la course, dans son discours de circonstance. Ce dernier s'est exprimé avant le coup d'envoi donné en quatre temps au siège de Total Gabon, avec les catégories cadettes-féminines-vétérans hommes, vétérans féminines, marcheurs-marcheuses et cadets-juniors-seniors-super seniors. Ces courses ont été précédées par la balade d'Ozouri, qui concernait les collaborateurs de Total Gabon et leurs familles.



Chez les cadets, c'est Yannick Miguéli qui est arrivé en tête chez les garçons, tandis que Josiane Grâce Nyanguï en a fait de même chez les filles. Marie Christine Lorieul a été la plus rapide chez les vétérans femmes, alors que Prosper Mengome a dominé sa catégorie chez les vétérans hommes. Du côté des ju-

niors, c'est Gaël Gildas Nzikou qui est arrivé en tête, imitant le super senior Alain Mayombo, qui a survolé les débats dans sa catégorie. Sandrine Kengué, quant à elle, a été la plus rapide chez les féminines. Chez les marcheurs enfin, Eliane Ratanga s'est adjugée la première place chez les dames, imitée chez les hommes par Philippe Bongo. Pour le bon déroulement de cette fête de l'athlétisme en cité pétrolière, le comité d'organisation s'est entouré de plusieurs partenaires stratégiques parmi lesquels les forces de sécurité et de défense, ou encore la croix rouge pour ne citer que ceux-là, qui ont mis en place un dispositif sécuritaire et sanitaire impressionnant au bénéfice des athlètes. Auparavant, l'organisation s'est assurée, comme lors des précédentes éditions, d'exiger des certificats médicaux pendant l'inscription de chaque candidat. Aux athlètes encadrés par des clubs, il leur a été demandé de présenter leur licence. Autant

et nous sommes heureux d'avoir partagé cet événement avec vous, comme c'est le cas depuis une vingtaine d'années. Nous espérons toujours autant de participants sinon plus l'année prochaine. Sur ce, entraînez-vous et rendez-vous en 2013», a conclu Benoît Chagué, président de Total Gabon. Présente au Gabon depuis 50 ans, Total Gabon avait découvert le 14 février 1956, sous l'appellation de la Société des pétroles de l'Afrique équatoriale française (SPAEF), le premier gisement Ozouri, à quelques kilomètres de Port-Gentil. Première entreprise gabonaise, adossée au 5^e groupe pétrolier mondial, Total Gabon exerce ses activités dans la prospection et la production d'hydrocarbures. Les techniques de pointe mises en œuvre par ses équipes, lui permettent de valoriser les ressources énergétiques conventionnelles du pays et de prolonger la durée de vie de ses champs matures, tout en préservant l'environnement. La compagnie pétrolière figure au premier rang des partenaires au développement durable du Gabon par de nombreuses réalisations dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures. Récemment, l'entreprise a annoncé le redéveloppement du champ d'Anguille, situé à 18 km au sud-est de Port-Gentil. Un ambitieux programme qui s'étalera sur 5 ans pour un coût global de plus de 2 milliards de dollars, avec notamment comme objectif le forage de 41 nouveaux puits, l'amélioration de la qualité des eaux de production, l'électrification des plateformes Anguille et Torpille et la réduction à 90% du brûlage de gaz sur le champ d'Anguille.

Le nouvel iPad, simple mise à jour technique ?

Le nouvel iPad



La magie d'Apple se serait-elle dissipée avec la disparition de Steve Jobs en octobre dernier ? D'aucuns seraient tentés de l'affirmer, tant les derniers produits de la marque à la pomme peinent à convaincre. Après l'iPhone 4S cinq mois plus tôt, c'est la nouvelle tablette tactile de la firme californienne, successeur de l'iPad 2, qui a reçu un accueil mitigé le 7 mars dernier. Alors que les « Applemaniacs » attendaient un iPad 3 ou iPad HD comme l'annonçaient les rumeurs, Apple a présenté son produit sous la dénomination de « Nouvel iPad » (*The New iPad*, en anglais) ou encore « iPad de 3^e génération ». Un choix dicté par le nouvel exemple de la quête de simplicité d'Apple qui, dans sa communication, ne met pas en avant la fiche technique de ses produits et ne se compare pas avec la concurrence, comme le remarque justement notre confrère numérique *The Next Web*.

Une autonomie en hausse

Avec 241,2 mm de long, 185,7 mm de large et 9,4 mm pour un total de 652 g, la nouvelle tablette embarque un écran Retina qui affiche une résolution de 2048 x 1536 pixels, à 264 pixels par pouce. Ce dernier est doté de la technologie Multi-Touch et pourra afficher des vidéos Full HD sans la moindre difficulté. Le nouvel iPad a également fière allure avec iSight, un capteur dorsal CMOS rétro-exposé de 5 mégapixels, filtre infrarouge et optique à 5 lentilles, détection des visages, vidéo Full HD 1080p avec stabilisation logiciel. Les performances du nouveau produit

Après de folles rumeurs, comme c'est souvent le cas avant le lancement d'un produit de la firme de Cupertino, Apple a dévoilé le 7 mars dernier la nouvelle itération de sa tablette tactile. Certes, le dernier cri de l'entreprise américaine est une bête de puissance et ne manque pas d'atouts... mais n'incarne pas pour autant la révolution tant attendue.

repoussent encore un peu plus les limites d'une tablette tactile, avec notamment l'exploitation du processeur Apple A5X. Ce dernier intègre deux cœurs cadencés à 1 GHz et un processeur graphique de quatre cœurs. À l'instar des dernières tablettes d'Apple, cette nouvelle itération sera distribuée en plusieurs déclinaisons en version 16 Go, 32 Go et 64 Go. L'autonomie est un des grands atouts de l'iPad de troisième génération, puisque ce dernier va au-delà des dix heures d'utilisation normale.

Des prix inchangés par rapport à son prédécesseur

Par ailleurs, la tablette intègrera la connectivité déjà disponible sur les deux premières générations d'iPad. Elle disposera d'un connecteur dock de 20 pins et sera livrée avec le câble correspondant, ce qui permettra une synchronisation aisée avec les autres matériels de son utilisateur. Si toutes les versions du nouvel iPad dis-

poseront d'un système de hauts parleurs intégrés et d'une prise de 3,5 mm pour la sortie audio, il devrait y avoir un support de carte microSIM pour les versions Wifi+4G de la tablette.

La nouvelle venue sera accompagnée des différentes fonctionnalités qui ont fait la force des précédentes générations d'iPad. En effet, il sera toujours possible d'agrandir l'écran selon ses désirs, d'écouter sa musique personnelle ou encore de régler tous les paramètres reliés à l'utilisation de la tablette. Enfin, même s'il est possible d'en télécharger sur l'AppStore, ce nouveau produit sera livré avec toute une gamme d'applications préinstallées, à l'instar de Safari et d'iTunes. En revanche, il n'intègre pas Siri, l'assistant vocal intelligent disponible dans l'iPhone 4S. De lui, l'iPad ne conserve que la dictée vocale, disponible dans toutes les applications épaulées par le clavier tactile.

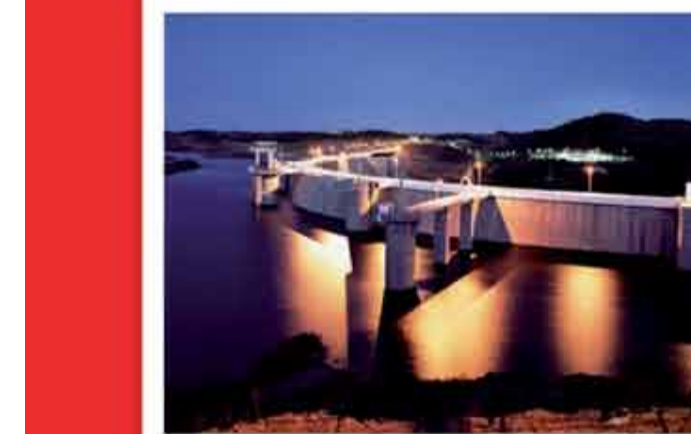
En ce qui concerne les prix, le nouvel iPad reprend la grille tarifaire de son prédécesseur, c'est-à-dire 500, 600 et 700 dollars

pour les modèles Wifi de 16, 32 et 64 Go, et 630, 730, et 830 dollars pour les mêmes modèles en 3G/4G. Il est disponible depuis 16 mars aux Etats-Unis, en France, en Suisse et en Allemagne notamment; et depuis le 23 mars dans une multitude d'autres pays, dont la Belgique.

Un succès commercial qui ne se dément pas

Mais après déclinaison de son génome, qu'en penser ? Au final, la déception est plutôt grande car il ne s'agit finalement que d'une évolution de l'iPad 2, sans audace et sans génie. Pourtant, l'iPad reste la tablette maîtresse qui s'accapare 70% du marché des tablettes tactiles. Une situation qui devrait se conforter, d'autant que plus de quatre heures après l'ouverture des précommandes, le stock de modèles livrables à partir du 16 mars était déjà épuisé un peu partout dans le monde, ce qui a allongé les délais. Le nouvel iPad est donc bien parti pour battre des records de vente au lancement. En France par exemple, depuis le 9 mars, toutes les versions du nouvel iPad affichent deux à trois semaines de délai. Idem en Allemagne, en Angleterre et en Suisse, seuls pays européens où la tablette était alors disponible en précommande... Des chiffres qui inclinent à penser qu'à défaut d'être toujours au sommet sur le plan technologique, la marque à la pomme demeure inégalable en matière de marketing...

STEVIE MOUNOMBOU



Acciona a construit, dans le monde et pour le développement des pays en Afrique, un grand nombre d'**Infrastructures** (ponts, barrages, ports, routes...).

Notre pari : LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Notre souci pour le développement durable, nous a emmené, avec notre division « **Energie** », à être les premiers au monde dans le développement des parcs éoliens et dans l'installation de parcs solaires et centrales hydroélectriques. Notre division « **Eau** » est leader en traitement, épuration et dessalement d'eaux.

Boulevard Bord de mer – Immeuble le Diamant 2^{ème} étage
Libreville (Gabon) B.P 2255
Tél: 241-721335/36
www.acciona-infraestructuras.es

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



Depuis son lancement réussi en Décembre 2011, PELFORTH AMBREE, bière unique en son genre, a déjà séduit nombre de consommateurs. Merci aux amateurs de cette bière de caractère. Ainsi, en à peine quatre mois...

...500 000 bouteilles ont été consommées!!!

IL Y A DES BIÈRES ET IL Y A PELFORTH AMBRÉE

